

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

**Le travail dans le Rhône  
durant la seconde guerre mondiale**

**1938-1956**

53 W

Fonds de la préfecture du Rhône,  
5<sup>e</sup> division, 3<sup>e</sup> bureau

Répertoire numérique établi par Muriel Berger, stagiaire, Lyon, 2002

ARCHIVES

# **Le travail dans le Rhône durant la seconde guerre mondiale (1938-1956)**

**Versement 53 W du 3<sup>ème</sup> bureau de la 5<sup>ème</sup> division de la préfecture du Rhône**

## **Introduction**

Le versement 53 W est le fruit de la réunion de 4 versements faits aux Archives départementales du Rhône entre 1948 et 1961<sup>1</sup>. Le choix de les fondre en une seule entité résulte tout simplement du fait qu'ils proviennent tous du même service versant, à savoir le 3<sup>ème</sup> bureau de la V<sup>ème</sup> division de la préfecture du Rhône et qu'ils se rapportent tous à la même période, la seconde guerre mondiale. Ce service, mis en place après la Libération, a reçu les attributions du 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division de la préfecture du Rhône dont il a poursuivi le travail. Le 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division est le principal producteur des documents présentés ici, la majorité des dossiers du fonds datant de la période 1939-1944.

Le versement 53 W est composé de 146 articles et représente 12 mètres linéaires. Le volume de ce fonds est assez faible, c'est dire s'il présente de nombreuses lacunes. Il est cependant d'un grand intérêt pour tout ce qui concerne l'organisation du travail sous le gouvernement de Vichy, ne serait-ce que parce qu'il contient les rares documents provenant de l'Inspection du Travail encore en notre possession.

## **Historique et attributions**

Pendant la seconde guerre mondiale, la préfecture du Rhône était une préfecture à quatre divisions renforcées. Les compétences du 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division de la préfecture concernaient la main-d'œuvre, le placement et le chômage<sup>2</sup>.

La fonction de préfet régional fut créée par la loi du 19 avril 1941. Le préfet du Rhône devint alors préfet de la région de Lyon, région qui comprenait les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, ainsi que les parties non occupées de l'Ain, du Jura et de la Saône-et-Loire. Le décret du 24 septembre 1941 modifia quelque peu ce découpage territorial puisqu'il en retranchait la Haute-Loire tout en y ajoutant l'Ardèche et la Drôme.

Le premier préfet de la région de Lyon fut Alexandre Angeli, qui appliqua la politique souhaitée par Laval qu'il admirait et n'a jamais cessé d'approuver. Il fut cependant relevé de

---

<sup>1</sup> Le versement éponyme, 53 W, le 5 mars 1948 ; 157 W le 1<sup>er</sup> juillet 1955 ; 205 W le 28 mai 1959 ; 232 W le 3 mai 1961.

<sup>2</sup> Circulaire du ministère de l'intérieur du 6 novembre 1940 relative au classement des préfectures par nombre de divisions.

ses fonctions, à la demande allemande, le 24 janvier 1944. Son successeur fut Edouard Bonnefoy, qui se lia à la Résistance et fut arrêté le 14 mai 1944 avant d'être déporté en Allemagne où il mourut. Le dernier préfet régional de Lyon fut André Boutemy. Le premier commissaire de la République, fonctionnaire succédant au préfet de région après la Libération, fut Yves Farges.

Nommé préfet régional, Alexandre Angeli ne se désintéressa pas pour autant de la préfecture du Rhône, le département étant chef-lieu de la région de Lyon. Il en fut de même avec ses successeurs. Cette situation peut expliquer le manque de distinctions qui apparaissent parfois entre préfecture du Rhône et préfecture de la région de Lyon : beaucoup de dossiers traités au niveau régional se retrouvent ainsi dans le fonds du 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division de la préfecture du Rhône, notamment tout ce qui concerne le relèvement des salaires anormalement bas ou l'instruction des demandes de versements d'indemnités en application des lois du 8 janvier 1944 et du 20 mai 1944.

Durant la période de la seconde guerre mondiale, le 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division de la préfecture a mené des actions dans quatre domaines essentiels : la constatation et le relèvement des salaires, la gestion de la main-d'œuvre, le versement d'indemnités consécutives à l'état de guerre et la mise en place de la Charte du Travail.

### **Le problème des salaires**

Les salaires furent bloqués par les décrets du 10 novembre 1939 et du 1<sup>er</sup> juin 1940<sup>3</sup> au niveau atteint le 1<sup>er</sup> septembre 1939. A cela s'ajouta une réduction de la durée du travail qui, dans bien des branches, ne dépassa pas 30 heures par semaine. Les prix furent également bloqués au niveau atteint le 1<sup>er</sup> septembre 1939 ; ils continuèrent cependant à augmenter, ce blocage étant moins rigoureux que celui des salaires. Cette situation devint vite catastrophique pour les travailleurs, et notamment pour les ouvriers touchant de bas salaires.

Au cours du printemps 1941, les salaires commencèrent à subir une forte pression en faveur d'une hausse générale, du fait d'une forte diminution du chômage associée à une demande importante en main-d'œuvre qualifiée, mais surtout en raison d'un décalage entre les salaires et le coût de la vie devenu bien trop important. De nombreux salaires étaient en effet devenus insuffisants pour satisfaire aux besoins vitaux de la population, en particulier dans les grands centres urbains.

Plutôt que d'accorder une augmentation générale et automatique des salaires, le gouvernement de Vichy préféra majorer le taux des allocations familiales, instituer, par la loi du 29 mars 1941, un « sursalaire » familial<sup>4</sup>, et accorder enfin une allocation supplémentaire aux salariés assujettis aux assurances sociales<sup>5</sup>.

Le gouvernement intervint par ailleurs en faveur du relèvement des salaires anormalement bas. Cette opération s'effectua à l'échelle régionale, le préfet de région

---

<sup>3</sup> Décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités ; décret du 1<sup>er</sup> juin 1940 relatif au régime des salaires. Cf. annexe 1, pages 41 et 45.

<sup>4</sup> Allocation de salaire unique dont le montant est calculé d'après le salaire moyen départemental et dont le taux varie en fonction du nombre d'enfants. Voir Radtke Arne, « La politique salariale de Vichy », *Les ouvriers en France pendant la seconde guerre mondiale*, Actes du colloque tenu à Paris du 22 au 24 octobre 1992, Paris, IHTP, 1992, page 269.

<sup>5</sup> Loi du 23 mai 1941 portant attribution d'une allocation supplémentaire aux salariés. Cf. annexe 1, page 46.

recevant pour l'occasion délégation de pouvoir du ministre du travail<sup>6</sup>. René Belin, en définissant le « minimum vital » le 11 août 1941, précisa que le « salaire moyen départemental urbain doit être retenu comme minimum au-dessous duquel ne devait pas descendre le salaire effectif de l'ouvrier adulte non qualifié »<sup>7</sup>. Afin de ne pas niveler la hiérarchie entre les différentes catégories de salariés, il fut également procédé à un relèvement du salaire des ouvriers qualifiés.

Cette activité de relèvement des salaires se traduit au niveau de la préfecture par l'organisation de réunions de Commissions de constatation des salaires normaux et courants dans l'industrie dès l'hiver 1941, puis par la multiplication d'arrêtés du préfet régional, essentiellement en 1942, arrêtés réglementant de manière précise l'augmentation des salaires anormalement bas, selon les branches professionnelles et les zones géographiques, dans toutes les industries de la région de Lyon<sup>8</sup>. Ce travail de relèvement des salaires est effectué en collaboration avec l'Inspection du Travail, qui intervient notamment dans les nombreux cas de conflits entre employeurs et salariés.

### **La gestion de la main-d'oeuvre**

L'une des premières conséquences de la défaite militaire et de l'occupation allemande de la France fut la brusque apparition d'un chômage massif. Le traitement de ce chômage par l'Etat français a déterminé d'une façon essentielle les conditions d'existence d'une partie importante des ouvriers (et ouvrières) français ou étrangers. Vichy a ainsi voulu aménager le marché du travail en prenant plusieurs mesures : réduction du temps de travail, mise à l'écart de certaines catégories de travailleurs afin de rendre disponibles certains emplois (les travailleurs étrangers ont ainsi été écartés, de même que les femmes, mariées ou âgées de plus de 50 ans, et les jeunes, enrôlés dans les chantiers de jeunesse). Les hommes deviennent alors prioritaires pour les emplois, ainsi que les chargés de famille et les démobilisés<sup>9</sup>.

A partir de novembre 1940, le chômage régresse. Le gouvernement doit alors faire face aux exigences des Allemands en matière de main-d'oeuvre. Le gouvernement Laval répond à la requête du Gauleiter Sauckel en décrétant la Relève dès le 22 juin 1942 (trois ouvriers spécialisés volontaires partiraient en Allemagne en échange du retour d'un prisonnier)<sup>10</sup>. Après l'échec de cette politique, la notion d'obligation de travail va alors apparaître. Une loi du 4 septembre 1942<sup>11</sup> stipule en effet que tout français en âge de travailler doit justifier d'un emploi utile aux besoins du pays. De plus, en vue d'assurer la stabilité du personnel, tout congédiement doit avoir reçu l'autorisation préalable de l'Inspection du Travail.

Le 17 février 1943, le service du travail obligatoire (STO) est institué<sup>12</sup> pour les jeunes gens nés entre 1920 et 1922 : la durée du STO est de deux ans et comporte la mobilisation totale de ces trois classes, mis à part les agriculteurs pour qui des mesures spéciales sont prévues. Le 24 février 1943, le commissariat général au service du travail obligatoire est créé. Le certificat de travail est institué le 27 mars 1943<sup>13</sup> et devient obligatoire pour tous « les

---

<sup>6</sup> Arrêté du 23 juin 1941 déléguant aux préfets régionaux le pouvoir de relever les salaires anormalement bas. Voir annexe 1, page 48.

<sup>7</sup> Radtke Arne, « La politique salariale de Vichy », op. cit., page 270.

<sup>8</sup> Pour l'enregistrement chronologique des arrêtés du préfet régional de Lyon, se reporter au 53 W 46.

<sup>9</sup> Le Crom Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! : Vichy et le corporatisme*, Paris, Editions de l'Atelier, 1995, pages 338-339.

<sup>10</sup> Cf. affiche relative à l'organisation de la Relève, annexe 2, page 63.

<sup>11</sup> Loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'oeuvre. Cf. annexe 1, page 56.

<sup>12</sup> Loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire. Cf. annexe 1, page 57.

<sup>13</sup> Décret du 27 mars 1943 portant institution d'un certificat de travail. Cf. annexe 1, page 58.

Français et ressortissants français de sexe masculin, âgés de 18 ans révolus au moins et de 50 ans révolus au plus, exerçant une activité professionnelle quelconque ». Ce certificat de travail est délivré par l'employeur ou, pour les travailleurs isolés, par le maire de la commune dans laquelle est exercée la profession<sup>14</sup>. Les certificats de travail et les fiches individuelles de travail (fiches établies par les maires), ainsi que les bordereaux nominatifs et numériques suivent alors un circuit les menant de la mairie à la préfecture départementale puis au Commissariat général au STO<sup>15</sup>. Toujours dans le cadre du travail obligatoire, les recensements de population sont mis en place<sup>16</sup>. En vue d'assurer la stabilité du personnel, les mutations professionnelles ne sont pas facilitées et donnent lieu à de nombreuses opérations successives<sup>17</sup>. Tout est ainsi mis en œuvre pour faciliter le recensement puis la réquisition de travailleurs et leur déplacement, en particulier pour l'Allemagne.

Pour tout ce qui concerne le service du travail obligatoire, le 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division de la préfecture fournit un important travail d'information, en particulier à l'adresse des maires des communes auxquels de nombreux rappels de la législation en vigueur sont faits.

Après la Libération, le problème de la main-d'œuvre se pose encore, notamment en ce qui concerne l'emploi des « démobilisés, prisonniers, déportés et assimilés »<sup>18</sup>. Se pose également le problème des prisonniers de guerre de l'Axe employés dans les chantiers et entreprises industrielles, par la suite « transformés » en travailleurs libres.

### **Les indemnités consécutives à l'état de guerre**

Dès 1941, le gouvernement de Vichy mit en place un certain nombre d'allocations et d'indemnités, versées aux travailleurs ou aux employeurs qui en avaient fait l'avance à leurs salariés, destinées à compenser les pertes de salaires consécutives à l'état de guerre. L'une des plus importantes pour les salariés était l'allocation supplémentaire<sup>19</sup>, mais il existait également une indemnité versée aux salariés travaillant dans les lieux exposés<sup>20</sup>, ainsi que diverses aides réservées aux salariés privés d'emploi, que ce soit de manière temporaire<sup>21</sup> ou définitive (en raison notamment de la réduction d'activité des entreprises ou de la concentration industrielle<sup>22</sup>).

Les principaux dossiers relatifs aux indemnités traités par le 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division concernent l'application des lois du 8 janvier 1944 et du 20 mai 1944<sup>23</sup>. Ces dossiers, traités au niveau régional, apportent de précieux renseignements sur les entreprises victimes

---

<sup>14</sup> Certificat de travail et fiche individuelle de travail établie par le maire, annexe 3, page 65.

<sup>15</sup> *Circuit des documents*, annexe 4, page 68.

<sup>16</sup> Voir le formulaire de recensement, annexe 5, page 71.

<sup>17</sup> *Opérations successives auxquelles donne lieu une mutation*, annexe 6, page 74.

<sup>18</sup> Ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1945 relative à la réintégration, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers, déportés et assimilés.

<sup>19</sup> Loi du 23 mai 1941 portant attribution d'une allocation supplémentaire aux salariés. Cf. annexe 1, page 46.

<sup>20</sup> Arrêté ministériel du 9 janvier 1942.

<sup>21</sup> En application notamment des lois du 15 décembre 1941 et du 11 décembre 1942 relatives à la fermeture de certains établissements industriels durant la période du 20 décembre au 3 janvier pour économies d'énergie.

<sup>22</sup> Lois du 27 décembre 1940 et du 3 juillet 1941 relatives à la résiliation des contrats de travail pour suppression d'emploi ou réduction d'activité des entreprises ; loi du 16 novembre 1942 relative à la situation du personnel dont le licenciement est la conséquence directe des mesures de concentration industrielle.

<sup>23</sup> Loi du 8 janvier 1944 relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre ; loi du 20 mai 1944 modifiant la loi du 8 janvier 1944. Cf. annexe 1, pages 59 et 61.

de faits de guerre, qu'elles aient été la cible de bombardements, de sabotages ou tout simplement victimes de pénuries de matières premières<sup>24</sup>.

Indemnités spécifiques au département du Rhône, l'allocation exceptionnelle (ou prime Boutemy) et la prime d'avènement ont été mises en place fin août - début septembre 1944 par le préfet régional, puis par le commissaire de la République<sup>25</sup>, pour faire face aux importantes pertes de salaires dues à la cessation de travail occasionnée par « l'insurrection nationale ». Ces indemnités, versées à tous les salariés pour les périodes chômées comprises entre le 15 août et le 5 septembre 1944, correspondaient au salaire départemental moyen mensuel et étaient minorées suivant les situations particulières de chaque travailleur<sup>26</sup>.

## La Charte du Travail

La Charte du Travail constituait le grand projet social du maréchal Pétain et du gouvernement de Vichy. Votée le 4 octobre 1941, la loi relative à l'organisation sociale des professions avait pour but de « réaliser la paix sociale et la prospérité des entreprises » « par la collaboration confiante, loyale et permanente de tous les membres de la profession »<sup>27</sup>.

La Charte du Travail est un texte très complexe qui fait coexister des institutions différentes, voire concurrentes. Pour l'essentiel, le monde professionnel selon la Charte du Travail doit être découpé en familles professionnelles. Seront ensuite constitués localement dans chacune d'elle cinq syndicats uniques et obligatoires pour les patrons, les ouvriers, les employés, les agents de maîtrise et les cadres. Ils animeront des comités sociaux nationaux, régionaux, locaux, d'entreprises, chargés de régler à l'amiable les questions professionnelles (salaire, formation, etc.) et sociales (chômage, œuvres sociales, assurances, etc.). L'ensemble du dispositif doit être créé de haut en bas, sous le contrôle du ministère du travail<sup>28</sup>. Les comités sociaux d'entreprise, obligatoires dans les entreprises de plus de 100 salariés, peuvent cependant être créés de manière spontanée, sous une forme provisoire.

La mise en place de la Charte du Travail a été un travail de longue haleine. Après l'interdiction de créer de nouveaux syndicats, il a été procédé au recensement des syndicats et organismes professionnels déjà existants<sup>29</sup>, puis à la mise sous séquestre de leurs biens inventoriés. Les comités sociaux d'entreprise ont été constitués, de même que les syndicats uniques. L'Inspection du Travail a joué un grand rôle dans ces constitutions, notamment en enquêtant sur les valeurs sociales des candidats aux responsabilités syndicales<sup>30</sup>.

La Charte du Travail n'a cependant pas pu être mise en œuvre dans sa totalité. En effet, tout le processus prend fin à la Libération, l'ordonnance du 27 juillet 1944 relative au rétablissement de la liberté syndicale prescrivant la dissolution des organismes créés en application de la Charte du Travail et la mise sous séquestre de leurs biens.

---

<sup>24</sup> Pour l'enregistrement chronologique des arrêtés du préfet régional de Lyon puis du commissaire régional de la République, se reporter au 53 W 104.

<sup>25</sup> Arrêté préfectoral du 28 août 1944 ; arrêtés du commissaire de la République des 3 et 8 septembre 1944.

<sup>26</sup> Se reporter au 53 W 177.

<sup>27</sup> Loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions, annexe 1, page 49.

<sup>28</sup> Voir le schéma de la division d'une famille professionnelle, annexe 7, page 76.

<sup>29</sup> Cf. fiche de recensement de syndicat, annexe 8 page 78.

<sup>30</sup> Cointepas Michel, « La mise en œuvre de la Charte du Travail par les inspecteurs du travail », *Les ouvriers en France pendant la seconde guerre mondiale*, op. cit., page 182.

## Classement

Lors du classement du versement 53 W aucune élimination n'a été effectuée, si ce n'est quelques doublons de textes officiels. Il faut cependant noter que des éliminations ont eu lieu dans les années 1960, peu après le versement de ce fonds aux Archives départementales du Rhône : ont notamment été pilonnés des dossiers relatifs aux versements d'indemnités (en application des lois du 27 décembre 1940, du 8 janvier 1944 et du 20 mai 1944), les dossiers des affectés spéciaux, des dossiers relatifs aux indemnités de mise à disposition, ainsi que des dossiers concernant les fermetures de commerces.

Il n'existe pas, pour les archives de la série contemporaine, de cadre de classement spécifique. Le plan adopté est donc essentiellement fondé sur l'analyse des fonctions, des attributions et des actions exercées par le 3<sup>ème</sup> bureau de la IV<sup>ème</sup> division de la préfecture pendant la seconde guerre mondiale.

Pour avoir une vue d'ensemble du plan de classement, le sommaire (page 14) se révélera utile. D'autre part, on trouvera à la fin du répertoire le tableau méthodique des noms de lieux, celui des mots-matières ainsi que l'index alphabétique.

## Bibliographie

AMORETTI Henri, *Lyon capitale : 1940-1944*, Paris, France-Empire, 1964, 420 pages.

AULAS Bernard, *Vie et mort des lyonnais en guerre, 1939-1945*, Lyon, Horvath, 1974, 281 pages.

AZEMA Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine, De Munich à la Libération, 1938-1944*, Paris, Seuil, 1979, 412 pages.

BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'Etat français : l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 pages.

CHAUVY Gérard, *Lyon 40-44*, Paris, Plon, 1985 424 pages.

CHAUVY Gérard, *Lyon des années bleues : libération, épuration*, Paris, Plon, 1987, 260 pages.

COINTET Michèle, COINTET Jean-Pierre (dir.), *Dictionnaire historique de la France sous l'occupation*, Paris, Taladier, 2000, 732 pages.

GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, « Les réquisitions de main-d'œuvre pour l'Allemagne dans le Rhône », *Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 125, janvier 1982, pages 7-35.

GRATIER DE SAINT-LOUIS Michel, *Le STO dans le Rhône : histoire et mémoires (1942-1990)*, Thèse de l'Université Lumière Lyon II, 1990, 651 pages.

LE CROM Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! : Vichy et le corporatisme*, Paris, Editions de l'Atelier, 1995, 410 pages.

PAXTON Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997 (2<sup>ème</sup> édition), 466 pages.

PESCHANSKI Denis, ROBERT Jean-Louis (dir.), *Les ouvriers en France pendant la seconde guerre mondiale*, Actes du colloque tenu à Paris du 22 au 24 octobre 1992, Paris, IHTP, 1992, 511 pages.

ROBERT Jean-Louis (dir.), *Inspecteurs et inspection du travail sous la IIIème et la IVème République*, Paris, La Documentation française, 1998, 262 pages.

RUBY Marcel, *Lyon et le Rhône dans la guerre, 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1990, 239 pages.



## Sources complémentaires

Pour plus de précisions, voir *La seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994.

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE

10 M : Travail et main-d'œuvre (1800-1940)

45 W : Bureau de police générale de la préfecture (1939-1960)

45 W 130-134 : Travailleurs volontaires pour l'Allemagne (1941-1944)

182 W : Cabinet du préfet de région (1939-1945)

182 W 221-235 : Travail (1936-1944)

182 W 236-237 : Relève et STO (1943-1944)

283 W : Commissariat régional de la République à la Libération

283 W 173-175 : Travail (1944-1946)

3704 W 1-17 : Service du Travail Obligatoire (1943-1945)

### ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

51 WP 7-8 ; 53 WP 1 ; 926 WP 350-351 ; 927 WP 29 ; 1271 WP 420 : Personnel municipal prisonnier, travailleur en Allemagne, mobilisé, engagé dans les FFI

1232 WP 504-505 ; 1265 WP 1044-1047 : Personnel municipal affecté à la garde des voies ferrées

794 WP 11 : Prisonniers allemands affectés aux abattoirs

### ARCHIVES PRIVEES

Association départementale du Rhône des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé

Cette association, dépositaire d'archives publiques, possède le fichier départemental du STO (environ 30 casiers de fiches).

Les archives propres à l'association peuvent également apporter un complément d'informations au sujet.

## ARCHIVES NATIONALES

AJ<sup>39</sup> : Chantiers de la jeunesse

F<sup>22</sup> : Travail et sécurité sociale

F<sup>22</sup> 1774-2022 : Charte du Travail (1941-1951)

F<sup>22</sup> 2023-2024 : Secrétariat général à la main-d'œuvre (1943-1944)

83 AJ : Main-d'œuvre française en Allemagne

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'AIN

51 W 16-17 : Travailleurs étrangers

180 W : Travail, salaires, main-d'œuvre, chantiers de jeunesse, STO, prisonniers de guerre et déportés

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ARDECHE

72 W : Cabinet du préfet

27 W : Main-d'œuvre (1940-1943)

R 798-807 : STO (1942-1945)

R provisoire : Prisonniers de guerre allemands

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DROME

91 W 1-14 : Salaires (1944-1946, fonds de l'inspection du travail Drôme-Ardèche)

180 W 60-61 : Syndicats professionnels (1944-1947)

180 W 63-65, 67 : Main-d'œuvre (1944-1948)

268 W 6 : STO (1940-1943, sous-préfecture de Nyons)

518 W 66-81 : STO

711 W 271 : Chantiers de la jeunesse (sous-préfecture de Die)

927 1-4 : Main d'œuvre (1942-1944, fonds de la direction départementale de la main-d'œuvre))

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ISERE

21 J : Fonds du groupement 12 des Chantiers de jeunesse

2797 W 202-204 : Travailleurs volontaires pour l'Allemagne

4164 W : Main-d'œuvre (fonds du service départemental de la main-d'œuvre de l'Isère et de l'inspection du travail)

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE

726 W 1 : STO

1 J 560, 563, 606 ; 2 W ; 7 W 32 : Chantiers de jeunesse

1 J 642 : Salaires

1 J 374-375, 407 : STO, réfractaires

14 J : Société des ateliers de construction Renou frères (Roanne)

15 J : Houillères de la Loire

50 J : Verrerie de l'établissement thermal de Saint-Galmier

215 W 3 : Emploi de prisonniers de guerre allemands (1945-1946)

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SAONE-ET-LOIRE

W 108872, 116671, 128065 : Chantiers de la jeunesse, recensement, camp de Cormatin

W 105255-105263, 109300, 111894-111930, 112543-112576, 116494-116525, 116528, 116532-116561, 116563-116564, 116568, 120114-120116, 120187, 120196-120199, 123849 : STO

W 113180, 116529-116531, 116587, 120154, 123962-123963, 123965-123966, 123969-123975 : Chômage pour faits de guerre

W 116566-116567, 123780, 125011, 125044, 125217, 129883 : Main-d'œuvre, service, étrangers

W 116565 : Cartes de travail, instruction (1943)

W 106, 116680, 125002-125004, 125008-125010, 125013-125015, 128771 : Salaires (1942-1945)

W 120153, 120178, 123756-123759, 125024-125026, 125028-125029 : Charte du travail, syndicats ouvriers ou professionnels

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE SAVOIE

1382 W : Cabinet du préfet - Affaires générales

1382 W 194 : Réquisition de main-d'œuvre (1939-1943)

1382 W 195 : Comités sociaux divers (1940-1943)

1382 W 210-219 : Travail et main-d'œuvre (1940-1966)

1397 W : 1<sup>ère</sup> division 1<sup>er</sup> bureau

1397 W 1-8 : Travail et lutte contre le chômage (1939-1957)

1362 W : 1<sup>ère</sup> division 2<sup>ème</sup> bureau

1362 W 27-87 : Relève, chantiers de jeunesse et STO (1940-1944)

1400 W : 1<sup>ère</sup> division 4<sup>ème</sup> bureau

1400 W 184-206 : Travail, main-d'œuvre et artisanat (1939-1947)

1411 W : Sous préfecture de St-Jean-de-Maurienne

1411W 1 : Travail (1940-1945)

1367 W : Direction départementale du travail et de la main-d'œuvre du Rhône

1367 W 1-9 : Prisonniers de guerre de l'Axe (1945-1948)

345 R : STO

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-SAVOIE

10 M 1-78 ; 10 W 1-29 : Travail et main-d'œuvre

Série R : STO (fonds de la direction départementale du travail)

SC 17819-17849 : Prisonniers de guerre (fonds de la direction régionale du travail et de la main-d'œuvre à Lyon)

# Répertoire

# Sommaire

<b>LEGISLATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....</b>	<b>53 W 1-19</b>
<b>Réglementation du travail .....</b>	<b>53 W 1-2</b>
<b>Instructions de requêtes.....</b>	<b>53 W 3-8</b>
<b>Organismes consultatifs.....</b>	<b>53 W 9-13</b>
<b>Fonctionnement des services relatifs au travail .....</b>	<b>53 W 14-19</b>
<b>DUREE DU TRAVAIL ET REPOS HEBDOMADAIRE .....</b>	<b>53 W 20-27</b>
<b>SALAIRES.....</b>	<b>53 W 28-57</b>
<b>Réglementation, instructions de requêtes et réponses à des     demandes de renseignements .....</b>	<b>53 W 28-32</b>
<b>Salaires particuliers .....</b>	<b>53 W 33-37</b>
<b>Commissions de constatation des salaires normaux et courants .....</b>	<b>53 W 38-41</b>
<b>Salaires anormalement bas .....</b>	<b>53 W 42-52</b>
<b>Salaires et classifications professionnelles .....</b>	<b>53 W 53-57</b>
<b>ACCIDENTS ET SECURITE DU TRAVAIL .....</b>	<b>53 W 58-61</b>
<b>GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE .....</b>	<b>53 W 62-96</b>
<b>Main-d'œuvre et marché du travail .....</b>	<b>53 W 62-82</b>
Situation du marché du travail et gestion de la main-d'œuvre.....	53 W 62-63
Travailleurs sans emploi .....	53 W 64-69
Main-d'œuvre étrangère.....	53 W 70-77
Gestion de la main-d'œuvre après la Libération .....	53 W 78-82
<b>STO et travail volontaire en Allemagne.....</b>	<b>53 W 83-96</b>
Généralités .....	53 W 83-86
Recensements .....	53 W 87-90
Relève et main-d'œuvre volontaire pour l'Allemagne.....	53 W 91-93
Aides financières et délégations de salaires.....	53 W 94-96
<b>INDEMNITES ET ALLOCATIONS CONSECUTIVES A L'ETAT DE GUERRE.....</b>	<b>53 W 97-119</b>
<b>Allocation supplémentaire.....</b>	<b>53 W 97</b>
<b>Aides aux salariés privés de travail .....</b>	<b>53 W 98-101</b>

<b>Indemnité pour les salariés travaillant dans des lieux exposés.....</b>	<b>53 W 102</b>
<b>Lois des 8 janvier et 20 mai 1944.....</b>	<b>53 W 103-116</b>
<b>Prime d'avènement.....</b>	<b>53 W 117</b>
<b>Indemnités compensatrices pour de jeunes travailleurs.....</b>	<b>53 W 118</b>
<b>Remboursement des indemnités versées part l'Etat.....</b>	<b>53 W 119</b>
<b>CHARTE DU TRAVAIL.....</b>	<b>53 W 120-144</b>
<b>Réglementation générale.....</b>	<b>53 W 120-122</b>
<b>Constitution des comités sociaux.....</b>	<b>53 W 123-125</b>
<b>Recensement et inventaire des biens des syndicats     professionnels déjà existants.....</b>	<b>53 W 126-131</b>
<b>Constitution des syndicats uniques.....</b>	<b>53 W 132-142</b>
Mise en place des syndicats uniques.....	53 W 132-135
Conseils d'administration des syndicats uniques.....	53 W 136-140
Sous-commissions.....	53 W 141-142
<b>Dissolution des organismes créés en application de la Charte du     travail.....</b>	<b>53 W 143-144</b>
<b>CONFLITS DU TRAVAIL.....</b>	<b>53 W 145-146</b>

# LEGISLATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL

## Réglementation du travail

- 53 W 1 Application de la législation et de la réglementation relatives au travail : circulaires et arrêtés ministériels, note de service, extraits du *Journal Officiel*, brochures et études émanant d'organisations professionnelles<sup>31</sup>, procès-verbal de réunion<sup>32</sup>. 1941-1942
- 53 W 2 Nouvelle législation du travail intervenue depuis la Libération : rapports<sup>33</sup>, circulaires et décrets ministériels, arrêtés préfectoraux, notes. 1944-1945

## Instruction de requêtes

- 53 W 3-4 Application de la législation sur le travail. 1939-1948
- 3 Réglementation, instruction de requêtes et réponses à des demandes de renseignements : instructions, rapports, extraits du *Journal Officiel*, circulaires et décrets ministériels, presse, notes, correspondance. 1939-1943
- 4 Instruction de requêtes et réponses à des demandes de renseignements : rapports, circulaire ministérielle, notes, correspondance. 1939-1948
- 53 W 5 Travail des femmes, réglementation et contentieux<sup>34</sup> : rapport, circulaire ministérielle, notes, correspondance. 1938-1942
- 53 W 6 Revendications syndicales et salariales : résolutions, motions, vœux, pétitions, presse, rapport, notes, correspondance. 1944-1952

---

<sup>31</sup> Brochures du Comité d'organisation du vêtement (1941) ; étude intitulée *Contribution au projet d'organisation professionnelle*, présentée par le Comité fédéral zone libre de la Fédération nationale des syndicats d'ingénieurs ; projet de charte corporative du métier de charcutier présenté par l'Union syndicale des patrons charcutiers de la région lyonnaise (octobre 1941) ; étude sur la Corporation des coiffeurs de l'Union nationale des syndicats maîtres coiffeurs zone non occupée ; brochure du Syndicat général des agents de la production (novembre 1941) ; *Entreprise*, bulletin mensuel du Syndicat général des entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics du département du Rhône (n° 31, février 1942).

<sup>32</sup> Procès-verbal de la réunion de la Commission permanente exécutive des Commissions départementales du travail de France, tenue à Paris le 15 décembre 1941.

<sup>33</sup> Rapports du chef du service régional de la main-d'œuvre sur l'organisation du service régional et du service départemental de reclassement des prisonniers et déportés, et sur l'utilisation, dans la région Rhône-Alpes, des prisonniers de guerre de l'Axe.

<sup>34</sup> Il s'agit d'un seul dossier de contentieux, la réclamation d'un fabricant lyonnais d'emballages métalliques, verbalisé par l'inspection de travail pour l'emploi illégal de femmes dans ses ateliers de soudure. L'affaire, remontant à 1938, est réactivée en 1942.



- 53 W 7 Affaires traitées ou en instance à l'Inspection du Travail concernant les salaires, le chômage partiel et la fermeture des magasins, instructions de requêtes et réponses à des demandes de renseignements et d'allocations : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, motion du syndicat des artisans lyonnais de l'entretien et du nettoyage, notes, correspondance. 1941-1944
- 53 W 8 Affaires traitées signalées à monsieur Quérel, chef de la IV<sup>ème</sup> Division, instruction de dossiers et réponses à des demandes de renseignements : rapport du service départemental des renseignements généraux du Rhône concernant le Mouvement Populaire des Familles, statuts de syndicats<sup>35</sup>, compte-rendu de l'exercice scolaire 1942-1943 de la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône, arrêté préfectoral, notes, correspondance. 1942-1944

### **Organismes consultatifs**

- 53 W 9 Commission départementale du travail, reconstitution, fonctionnement et renouvellement des membres : circulaire ministérielle, arrêtés du préfet du Rhône, rapports, fiches de renseignements nominatives, procès-verbaux de réunions<sup>36</sup>, compte-rendu d'assemblée<sup>37</sup>, questionnaires d'enquêtes<sup>38</sup>, notes, correspondance. 1939-1947
- 53 W 10 Commission de répartition de la cotisation de 20% afférente aux heures supplémentaires de travail, constitution et fonctionnement<sup>39</sup> : loi, circulaires et arrêté ministériels, arrêté préfectoral, comptes-rendus des réunions de la commission de répartition et des sous-commissions<sup>40</sup>, listes des dossiers examinés en commission, notes, correspondance. 1941-1944
- 53 W 11 Groupement départemental du Rhône du comité central de coordination de l'apprentissage dans l'équipement et les branches annexes de l'électricité, constitution et désignation des membres : décision portant création de Groupements départementaux ou régionaux de l'apprentissage, liste de membres, notes, correspondance. 1944-1945

---

<sup>35</sup> Syndicat des courtiers en céréales et autres produits agricoles de Lyon et de la région, Syndicat de la région lyonnaise des négociants en cuir et fournitures générales pour chaussures.

<sup>36</sup> Dont les procès-verbaux des réunions de la Commission permanente exécutive des Commissions départementales de France tenues à Paris le 25 octobre 1940 et le 15 décembre 1941.

<sup>37</sup> Compte-rendu de la XIX<sup>ème</sup> assemblée nationale d'information des Commissions départementales du travail tenue à Paris les 11 et 12 octobre 1943.

<sup>38</sup> Questionnaires relatifs à l'orientation professionnelle et l'apprentissage (le rapport d'enquête est également présent), au reclassement dans une autre profession des travailleurs en excédent dans certains métiers, aux jardins pour la culture familiale, aux moyens propres à assurer la décongestion des grandes villes au point de vue de la main-d'œuvre, à l'artisanat rural, à la main-d'œuvre temporaire employée dans les exploitations agricoles, etc.

<sup>39</sup> Loi du 30 juillet 1941, arrêté ministériel du 20 août 1941 : les fonds sont distribués à des œuvres sociales ou à des comités sociaux d'entreprises.

<sup>40</sup> Sous-commissions des œuvres professionnelles, des restaurants, des jardins ouvriers, des prisonniers, des divers.

- 53 W 12 Comités consultatifs de répartition des produits industriels pour la période transitoire, réglementation : loi<sup>41</sup>, décrets interministériels, notes, correspondance. février – juin 1946
- 53 W 13 Commission consultative d'économies, recherche de simplification des procédures administratives : notes, tableau sur les missions du bureau du travail de la préfecture du Rhône. 1949

### **Fonctionnement des services relatifs au travail**

- 53 W 14 Services départementaux et régionaux du travail, gestion et recrutement du personnel, gestion budgétaire et locaux : bail, tableaux de délégation de crédits, certificat de cessation de paiement, état de frais de tournées, dossiers d'organisation de concours d'inspecteurs du travail, textes officiels, extraits du *Journal Officiel*, notes, correspondance. 1940-1947
- 53 W 15 Office régional du travail, organisation, gestion du personnel et fonctionnement : règlement de l'Office, arrêtés ministériels et préfectoraux, circulaires ministérielles, extraits du *Journal Officiel* et du *Recueil des Actes Administratifs*, états des sommes dues aux membres des comités consultatifs de l'Office, procès-verbaux des séances des comités consultatifs, devis, plan d'état des lieux<sup>42</sup>, notes, correspondance. 1941-1946
- 53 W 16 Services régionaux du Commissariat à la lutte contre le chômage, gestion du personnel, du budget et des locaux : décisions ministérielles, pièces de procédures civiles, formulaires vierges, notes, correspondance. 1941-1949
- 53 W 17 Recensement du personnel des offices publics de placement et des fonds de chômage, organisation : circulaire ministérielle, notes. 1941
- 53 W 18 Agents contractuels du Centre d'orientation et de réemploi, de la Section régionale de formation professionnelle, du Service des transports, du Service des magasins, du Service régional des transports et de la main-d'œuvre collective à Lyon et du Groupe ravitaillement régional, engagement, promotion, démission et licenciement : notes. 1945-1946
- 53 W 19 Locaux occupés par les services de la main-d'œuvre au 17 rue Godefroy à Lyon, contentieux relatif aux loyers : factures, arrêté préfectoral, notes, correspondance. 1944-1945

---

<sup>41</sup> Loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels.

<sup>42</sup> Les devis et le plan d'état des lieux concernent l'installation de la section locale de l'Office du travail à Villefranche. D'autres sections locales sont également créées à Givors, Thizy et Tarare.

## DUREE DU TRAVAIL ET REPOS HEBDOMADAIRE

- 53 W 20-21 Durée hebdomadaire du travail. 1940-1944
- 20 Réglementation : arrêtés préfectoraux, communiqués de presse, notes, correspondance<sup>43</sup>. 1940-1942
- 21 Instructions de demandes de dérogations : notes, correspondance. 1942-1944
- 53 W 22 Projet de modification des horaires de travail, à cause du maintien de l'heure d'été pendant l'hiver<sup>44</sup> : procès-verbal de réunion, notes, correspondance. 1942
- 53 W 23 Horaires d'ouverture des commerces de détail, instructions d'infractions et de demandes de dérogations : arrêtés préfectoraux, notes, correspondance. 1940-1941
- 53 W 24 Horaires d'ouverture et fermetures temporaires de commerces, réglementation, instruction de requêtes individuelles et contentieux : textes officiels, arrêtés préfectoraux et municipaux, procès-verbaux de contravention, presse, notes, correspondance. 1940-1951
- 53 W 25 Fermetures temporaires de commerces de détail, instruction de demandes de dérogations : arrêtés préfectoraux, rapport de police, certificats médicaux, statut<sup>45</sup>, notes, correspondance. 1941
- 53 W 26 Fermetures temporaires de commerces et d'entreprises et congés payés, réglementation, autorisation et instruction de réclamations : textes officiels, arrêtés préfectoraux, numéro du *Recueil des Actes Administratifs*, notes, correspondance. 1940-1946
- 53 W 27 Fermetures de commerces de détail pour congés payés du personnel, autorisation : notes, correspondance. 19442-1944

---

<sup>43</sup> Dossiers classés par branches professionnelles : commerce de détail des denrées alimentaires, vêtements, industries des métaux et de la métallurgie, industries des cuirs et peaux, industries chimiques, industrie du bois, industries textiles, industrie du livre, industrie du caoutchouc, agences de vente d'huiles de graissage et de produits pétroliers.

<sup>44</sup> La décision de passage à l'heure d'hiver dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 1942 a rendu caduc ce projet émanant de la Chambre de Commerce de Lyon.

<sup>45</sup> Statut de la Fédération des coopératives d'agents de chemin de fer FEDECOOPERAIL.

## SALAIRES

### Réglementation, instructions de requêtes et réponses à des demandes de renseignements

- 53 W 28 Salaires, réglementation nationale : arrêtés ministériels, extrait du *Journal Officiel*, presse, notes, correspondance. 1943-1944
- 53 W 29 Barèmes de salaires, réponses à des demandes de renseignements et instructions de requêtes : arrêtés préfectoraux, extraits du *Recueil des Actes Administratifs*, rapport de l'Ingénieur des Mines, protocole d'accord et avenant de convention collective<sup>46</sup>, notes, correspondance. 1940-1949
- 53 W 30 Salaires, réponses à des demandes de renseignements : numéros et extraits du *Recueil des Actes Administratifs*, tableaux de salaires, rapports, bulletin<sup>47</sup>, convention collective<sup>48</sup>, notes, correspondance. 1942-1944
- 53 W 31 Indemnités de congés payés aux salariés bénéficiant d'avantages en nature, réglementation et réponses à des demandes de renseignements : arrêtés préfectoraux, numéros et extraits du *Recueil des Actes Administratifs*, communiqués de presse, notes, correspondance. 1941-1946
- 53 W 32 Salaire et classification du personnel de service de l'école Ozanam, instruction de requête : rapport de l'Inspection du Travail, notes, correspondance. 1946

### Salaires particuliers

- 53 W 33-34 Salaires du personnel auxiliaire de l'administration<sup>49</sup>. 1942-1944
- 33 Réglementation : décrets et arrêtés ministériels, instructions ministérielles et préfectorales, arrêtés préfectoraux, numéro du *Recueil des Actes Administratifs*, barèmes de salaires, bordereaux de salaires, rapports, procès-verbaux de réunions, tableaux de classement des communes de la région de Lyon, convention collective<sup>50</sup>, notes, correspondance. 1942-1944

---

<sup>46</sup> Protocole d'accord et avenant à la convention collective de travail des ouvriers du commerce, de la réparation, du garage, de l'entretien et du ravitaillement de l'automobile.

<sup>47</sup> *Bulletin périodique de la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples*, n° 44, 25 mai 1944.

<sup>48</sup> Convention collective de travail des ouvriers et employés du commerce des papiers et cartons en gros.

<sup>49</sup> Dossiers remis par l'Inspection Générale de l'Economie Nationale (IGEN).

<sup>50</sup> Convention collective de travail des employés, techniciens, agents de maîtrise des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région lyonnaise.

- 34 Application de l'arrêté préfectoral du 14 juin 1944 relatif au reclassement des auxiliaires : arrêtés préfectoraux, états nominatifs de propositions de reclassement, rapports, notes, correspondance. 1944
- 53 W 35 Salaires des ouvriers et ouvrières à domicile pour la confection de résilles et filets pour cheveux et la confection de franges de soie, constitution des comités professionnels d'expertise et fixation des salaires : arrêtés préfectoraux, procès-verbaux de réunions des comités, numéros du *Recueil des Actes Administratifs* barèmes, notes. 1940-1941
- 53 W 36 Relèvement des salaires du personnel du Grand Théâtre de Lyon : extrait du cahier des charges d'exploitation du théâtre, notes, correspondance. 1940-1941
- 53 W 37 Conditions de rémunération du personnel chargé d'assurer la garde des établissements industriels pendant les heures de fermeture : circulaire ministérielle, notes. 1944

### Commissions de constatation des salaires normaux et courants

- 53 W 38-39 Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants dans l'industrie. 1939-1944
- 38 Fonctionnement : bordereaux de constatation des salaires<sup>51</sup>, procès-verbaux de séances, arrêtés préfectoraux, convocations, conventions collectives<sup>52</sup>, presse, notes, correspondance. 1939-1942
- 39 Désignation des membres, fonctionnement et réponses à des demandes d'augmentation de salaires<sup>53</sup> : bordereaux de constatation des salaires, arrêtés préfectoraux, numéros et extraits du *Recueil des Actes Administratifs*, procès-verbaux de séances, convocations, rapports, notes, correspondance. 1942-1944
- 53 W 40 Commission de constatation des salaires normaux et courants dans les industries du bâtiment et des travaux publics ayant passé des marchés publics, réglementation et diffusion des arrêtés : procès-verbaux de réunions de la commission, liste des membres de la commission, bordereaux des taux de salaires, convention collective des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics du Rhône, arrêtés préfectoraux, numéros et extraits du *Recueil des Actes Administratifs*, notes, correspondance. 1939-1945

---

<sup>51</sup> Les commissions réunies ont constaté les salaires dans les branches professionnelles suivantes : soieries, livre, vêtements, métaux, chimie, bâtiments, chaussures, cuirs, teintures et apprêts, banque, bijouterie, boulangerie, meubles, boucherie, maroquinerie, charcuterie.

<sup>52</sup> Convention collective des employés de soierie ; convention collective des ouvriers des industries métallurgiques du Rhône ; convention collective des fabricants et commissionnaires joailliers, bijoutiers et horlogers de Lyon et de la région.

<sup>53</sup> Les dossiers traités concernent les industries de la confection, de la chemiserie, des mines et carrières, du bâtiment et des travaux publics.

- 53 W 41 Commission départementale de constatation du taux normal et courant des salaires à domicile, indemnisation des membres ouvriers : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, procès-verbaux des sessions du Conseil Général du Rhône, mandats de paiement, accusés de réception, états des indemnités, notes, correspondance. 1941-1950

### **Salaires anormalement bas**

- 53 W 42 Salaires anormalement bas et allocations familiales, réglementation et réponses à des demandes diverses<sup>54</sup> : loi<sup>55</sup>, décrets, circulaires, instructions et note<sup>56</sup> ministérielles, arrêtés préfectoraux, rapports, tableaux de salaires, compte-rendu de conférence, tract, notes, correspondance. 1939-1944
- 53 W 43 Salaires anormalement bas, réglementation et réponses à des demandes de renseignements et de relèvements de salaires : circulaires ministérielles, arrêtés du préfet régional, liste d'arrêtés, rapports, enquête<sup>57</sup>, étude<sup>58</sup>, presse, notes, correspondance. 1941-1944
- 53 W 44-45 Salaires anormalement bas, instructions de requêtes et réponses à des demandes de renseignements. 1941-1942
- 44 Arrêtés préfectoraux, tableaux de salaires, rapports, étude<sup>59</sup>, presse, vœux et résolutions de l'Union des syndicats des travailleurs chrétiens du Rhône, règlement général concernant la formation professionnelle et l'apprentissage dans les industries du livre, notes, correspondance. 1941-1942
- 45 Arrêtés préfectoraux, rapports, pétitions, presse, notes, correspondance. 1941-1942
- 53 W 46-55 Salaires anormalement bas, taxation. 1941-1945
- 46 Enregistrement chronologique des arrêtés du préfet régional de Lyon, numéros du *Recueil des Actes Administratifs* (n° 25, 29 et 35, 1942), notes, correspondance. 1942-1943
- 47 Arrêtés du préfet régional de Lyon<sup>60</sup>, communiqué de presse, bulletin<sup>61</sup>, notes, correspondance. 1941-1942

---

<sup>54</sup> Dossiers remis par l'Inspection Générale de l'Economie Nationale (IGEN).

<sup>55</sup> Loi du 23 mai 1941 portant attribution de l'allocation supplémentaire aux travailleurs salariés.

<sup>56</sup> Note du ministère de l'économie nationale et des finances relative aux salaires et aux charges sociales (14 octobre 1941).

<sup>57</sup> Enquête menée par le Front social du travail sur le travail féminin dans le département du Rhône (1944).

<sup>58</sup> *L'alimentation ouvrière*, étude de la Fédération nationale ouvrière de l'industrie textile (septembre 1941).

<sup>59</sup> *Budget et ravitaillement des salariés*, étude du Comité d'études économiques et agricoles (janvier 1942).

<sup>60</sup> Arrêtés préfectoraux pris en 1941 (8 août, 19 septembre 4 novembre et 25 novembre) et arrêtés n° A ("arrêté général", 12 février 1942), B ("chemiserie et lingerie", 15 février 1942) et C ("ouvriers de moins de 20 ans", 25 février 1942).

<sup>61</sup> *Express documents*, n° 10, 13 novembre 1941.

- 48 Arrêtés du préfet régional de Lyon n° 1 à 71<sup>62</sup>, correspondance, notes. 1941-1942
- 49 Arrêtés du préfet régional de Lyon n° 72 à 208<sup>63</sup>, correspondance, notes. 1942-1945
- 50 Arrêtés du préfet régional de Lyon n° 209 à 345<sup>64</sup>, correspondance, notes. 1942
- 51 Arrêtés du préfet régional de Lyon n° 346 à 409<sup>65</sup>, correspondance, notes. 1942-1943
- 52 Arrêtés du préfet régional de Lyon n° 410 à 478<sup>66</sup>, numéro du *Recueil des Actes Administratifs* (n° 43 bis, 15 juin 1944), correspondance, presse, notes. 1940-1945

### **Salaires et classifications professionnelles**

- 53 W 53-57 Salaires et classifications professionnelles, législation et réglementation. 1945-1948
  - 53-56 Répertoire, extraits du *Journal Officiel*, décrets, circulaires, arrêtés, décisions ministérielles<sup>67</sup>. 1945-1948
    - 53 De A à Ci.
    - 54 De Co à J.
    - 55 De L à P.
    - 56 De R à V.
  - 57 Publications du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale<sup>68</sup>. 1946-1948

---

<sup>62</sup> Arrêtés préfectoraux pris entre le 23 mars et le 15 juin 1942.

<sup>63</sup> Arrêtés préfectoraux pris les 20 et 23 juin 1942. Il manque les arrêtés n° 136 et 187.

<sup>64</sup> Arrêtés préfectoraux pris entre le 29 juin et le 20 juillet 1942. Il manque les arrêtés n° 226, 253, 261, 325 et 326. Pour les arrêtés n° 325 et 326 ("bâtiments et travaux publics", 4 juillet 1942), se reporter au 53 W 40.

<sup>65</sup> Arrêtés préfectoraux pris entre le 21 juillet et le 29 septembre 1942. Il manque l'arrêté n° 369.

<sup>66</sup> Arrêtés préfectoraux pris entre le 8 octobre 1942 et le 23 juin 1943. Il manque l'arrêté n° 473.

<sup>67</sup> Classement par groupes professionnels. Le répertoire présent au 53 W 53 renvoie chaque profession au dossier concerné.

<sup>68</sup> Des mises à jour sont insérées dans certains fascicules.

## ACCIDENTS ET SECURITE DU TRAVAIL

- 53 W 58 Accidents du travail, fixation du montant des frais funéraires et réponses à des demandes de renseignements : circulaires, extraits des registres des délibérations des conseils municipaux<sup>69</sup>, notes, correspondance. 1938-1946
- 53 W 59 Comités de sécurité, institution et désignation des membres délégués du personnel au sein des comités : loi<sup>70</sup>, décrets<sup>71</sup>, circulaires et arrêtés ministériels, arrêtés préfectoraux, rapport, communiqué de presse, listes de proposition de membres, notes, correspondance. 1941-1948
- 53 W 60-61 Comités de sécurité, désignation des membres délégués du personnel. 1941-1944
- 60 Arrêtés préfectoraux, listes de propositions, notes, correspondance. 1941-1944
- 61 Arrêtés préfectoraux, notes, correspondance. 1944

## GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

### Main-d'œuvre et marché du travail

#### Situation du marché du travail et gestion de la main-d'œuvre

- 53 W 62 Etat du marché du travail, orientation et protection de la main-d'œuvre<sup>72</sup>, réglementation et instructions de dossiers : circulaires et décrets ministériels, extraits du *Journal Officiel*, rapports<sup>73</sup>, statistiques de l'Office régional du travail de Lyon<sup>74</sup>, états du montant des allocations versées aux travailleurs sans emploi, presse, notes, correspondance. 1940-1944
- 53 W 63 Situation du marché du travail : statistiques par branches professionnelles, statistiques de répartition par commune des demandeurs d'emploi du

---

<sup>69</sup> Classement par cantons.

<sup>70</sup> Loi du 24 août 1942 relative à l'extension aux ateliers de famille des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et à la protection des travailleurs à domicile contre les intoxications professionnelles.

<sup>71</sup> Décret du 4 août 1941 relatif à l'institution de comités de sécurité dans les établissements industriels et commerciaux ; décret du 1<sup>er</sup> décembre 1942 portant modification du décret du 4 août 1941.

<sup>72</sup> Concerne essentiellement la main-d'œuvre nationale, la main-d'œuvre agricole ainsi que les démobilisés et rapatriés.

<sup>73</sup> Dont un rapport sur la situation de l'industrie, du marché du travail et des salaires dans le département de la Loire (juin 1941).

<sup>74</sup> Statistiques hebdomadaires relatives à l'état du marché du travail dans le Rhône, du 8 mars 1941 au 18 juillet 1942. Quelques états sont manquants.



département, rapports, notes sur la composition de la Commission départementale de conciliation et rôle des affaires portées devant cette commission, texte de motion syndicale, notes. 1949-1950

### **Travailleurs sans emploi**

- 53 W 64 Chômage et reclassement de la main-d'œuvre, réglementation, financement des fonds de chômage et réponses à des demandes de renseignements et d'allocations : décrets, circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, rapports du commissaire aux travaux, états des montants des allocations versées dans les communes du Rhône où fonctionne un service d'aide aux travailleurs sans emploi, ordres de versement, procès-verbaux de réunions<sup>75</sup>, extraits du *Journal Officiel*, notes, correspondance. 1941-1943
- 53 W 65 Lutte contre le chômage et aide aux travailleurs sans emploi. - Législation et réglementation : textes officiels, circulaires ministérielles et préfectorales (1940-1942). Communiqués à la presse : presse, notes (1940-1941). 1940-1942
- 53 W 66 Aides aux travailleurs sans emploi, réglementation : textes de lois et décrets, circulaires ministérielles, procès-verbal de la réunion des présidents des chambres de commerce de la XIII<sup>ème</sup> région économique<sup>76</sup>, presse, notes, correspondance. 1940-1941
- 53 W 67 Etablissement d'un fonds de chômage dans certaines communes, réglementation : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, tableaux de répartition des dépenses, extraits du registre des délibérations des conseils municipaux, rapports de l'inspecteur divisionnaire du travail, statistiques, notes, correspondance. 1940-1945
- 53 W 68 Indemnisation des chômeurs, instructions de requêtes et réponses à des demandes de renseignements des maires : états nominatifs de chômeurs, rapports des inspecteurs du travail, compte-rendu d'écoute téléphonique, notes, correspondance. 1940-1949
- 53 W 69 Déplacement des travailleurs sans emploi, réglementation : circulaire ministérielle, notes. 1945

### **Main-d'œuvre étrangère**

- 53 W 70 Main-d'œuvre étrangère. – Réglementation : circulaires ministérielles (1946-1949). Opposition du directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à l'introduction de travailleurs étrangers : notes (1948). Projet de création d'un comité départemental de service social de la main-d'œuvre étrangère : notes (1949). 1946-1949

---

<sup>75</sup> Réunion du conseil économique départemental du 8 février 1941 ; réunion du comité de reclassement et de répartition de la main-d'œuvre du 18 février 1942.

<sup>76</sup> Réunion du 19 septembre 1940.

- 53 W 71      Travailleurs nord-africains et indochinois, surveillance, rapatriement et instructions de requêtes individuelles ou de plaintes contre les rapatriements : circulaire ministérielle, statistiques, avis de passage de convois, rapports, notes, correspondance. 1940-1942
- 53 W 72-73    Travailleurs nord-africains. 1944-1951
- 72      Hébergement, placement et rapatriement : circulaires ministérielles, rapport, procès-verbaux de la commission provisoire départementale de la main-d'œuvre, notes. 1944-1951
- 73      Instruction de la proposition de la compagnie de transports Africavion<sup>77</sup> : modèle de contrat de travail provisoire, notes, correspondance. avril - juin 1948
- 53 W 74      Travailleurs indochinois. – Placement dans l'agriculture et l'industrie : circulaire ministérielle, notes (1947). Encadrement et rapatriement : notes (1949). 1947-1949
- 53 W 75      Travailleurs italiens. – Immigration clandestine : circulaires ministérielles, numéro du *Recueil des Actes Administratifs*, rapport de l'inspecteur divisionnaire du travail de Lyon, communiqué de presse, notes (1946). Contrats de travail nominatifs, réglementation : circulaire ministérielle (1946). Recrutement par l'Office national d'immigration : circulaires ministérielles, notes (1947-1948). 1946-1948
- 53 W 76-77    Prisonniers de guerre allemands. 1945-1953
- 76      Emploi, salaires et rapatriement, réglementation : circulaires ministérielles, extraits du *Journal Officiel*, télégrammes, notes, correspondance. 1945-1953
- 77      Remboursement des contributions versées par les employeurs dont le travailleur libre<sup>78</sup> n'a pas regagné la France à l'issue de son congé, instruction de dossiers : loi, circulaire ministérielle, listes d'employeurs, bordereaux de chèques, notes, correspondance. 1948-1950

### **Gestion de la main-d'œuvre après la Libération**

- 53 W 78      Constitution de la Commission de remembrement du personnel des entreprises du bâtiment et des travaux publics et établissement des listes des entreprises exclues des marchés publics pour une durée de 3 ans<sup>79</sup>, réglementation et instruction de requêtes : circulaire ministérielle, arrêtés du préfet du Rhône et

<sup>77</sup> La compagnie Africavion se propose de transporter en métropole des travailleurs nord-africains "offrant les meilleures garanties" et munis de contrats de travail provisoires dont le modèle est soumis à l'approbation du préfet du Rhône.

<sup>78</sup> Le travailleur libre est un ex-prisonnier de guerre "transformé".

<sup>79</sup> Sont exclues des marchés publics pour une durée de 3 ans « les entreprises du bâtiment et des travaux publics ayant, durant la période de l'occupation allemande, travaillé pour le compte ou au profit des occupants et ayant tiré de ces circonstances un développement anormal ou une prospérité suspecte ».

du commissaire régional de la République, notifications, rapport<sup>80</sup>, notes, correspondance. 1944-1945

- 53 W 79 Recensement professionnel, réquisition de main-d'œuvre pour les entreprises prioritaires et paiement de la main-d'œuvre mise à la disposition des forces alliées, réglementation et organisation : circulaires ministérielles, instructions, arrêtés préfectoraux, affiches, formulaires vierges, listes nominatives, ordres de réquisition, vœu<sup>81</sup>, état de pointage de la répartition des fiches de recensement dans les communes du Rhône, notes, correspondance. 1944-1946
- 53 W 80 Réintégration, réemploi et réadaptation des démobilisés, prisonniers, déportés et assimilés<sup>82</sup> et garanties de salaires, réglementation et mise en place des commissions : décrets, ordonnances, circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, procès-verbal, listes nominatives, états d'indemnités et de versements, attestations, bordereaux d'états de versements, numéro et extraits du *Journal Officiel*, notes, correspondance. 1945-1954
- 53 W 81 Réunions de la Commission provisoire de la main-d'œuvre de la région Rhône-Alpes<sup>83</sup> : procès-verbaux. 28 janvier – 25 mars 1946
- 53 W 82 Placement de la main-d'œuvre, réglementation et instruction de requêtes individuelles : circulaires ministérielles, notes, correspondance. 1947-1948

## STO et travail volontaire en Allemagne

### Généralités

- 53 W 83 Emploi, gestion de la main-d'œuvre et travailleurs pour l'Allemagne, application de la législation et réponses à des demandes de renseignements : notes, correspondance. 1942-1943
- 53 W 84 Recensements, instauration du certificat de travail et départs d'ouvriers français pour l'Allemagne, réglementation, organisation, instructions d'infractions à la réglementation relative à la main-d'œuvre et réponses à des demandes de renseignements : décrets, circulaires et arrêtés ministériels, instructions, bulletins vierges, bulletins complétés, presse, numéros du *Journal Officiel* et du *Recueil des Actes Administratifs*, états statistiques, listes nominatives, procès-verbaux, notes, correspondance. 1942-1944

---

<sup>80</sup> Rapport sur le fonctionnement de la commission de remembrement du personnel des entreprises du bâtiment et des travaux publics du département du Rhône (16 mars 1945).

<sup>81</sup> Vœu du conseil municipal de Lyon au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre française et étrangère (6 août 1945).

<sup>82</sup> En application de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mai 1945.

<sup>83</sup> Dossiers remis par l'Inspection Générale de l'Economie Nationale (IGEN).

- 53 W 85 Instauration du certificat de travail, orientation et utilisation de la main-d'œuvre, réglementation et mise en place de la commission consultative tripartite régionale : circulaires ministérielles et préfectorales, instructions ministérielles, extraits du *Journal Officiel*, circulaires du commissariat général au STO, notes, correspondance. 1942-1944
- 53 W 86 Départs pour l'Allemagne, répartition de la main-d'œuvre industrielle et besoins en main-d'œuvre agricole, réglementation<sup>84</sup> : circulaires et instructions ministérielles, arrêtés préfectoraux, tableaux statistiques, procès-verbaux des délibérations des commissions départementales de la main-d'œuvre agricole, rapports, presse, numéros du *Journal Officiel*, formulaires vierges, notes, correspondance. 1942-1945

### Recensements

- 53 W 87 Recensement par communes des Français et ressortissants français de sexe masculin nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1912 et le 31 décembre 1921, réglementation et organisation : circulaires du préfet aux maires, numéro du *Recueil des Actes Administratifs*, formulaires vierges, états de pointage des formulaires adressés par les maires, notes et correspondance relatives à des cas particuliers ou à des retards. février – avril 1943
- 53 W 88 Recensement par communes des Français et ressortissants français de sexe masculin nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1912 et le 31 décembre 1919, organisation et résultats : bulletins de recensement complétés, formulaires vierges, état de pointage des formulaires adressés par les maires, état statistique, notes, correspondance. mars – septembre 1943
- 53 W 89-90 Recensement par communes des ouvriers spécialistes et des manœuvres qualifiés du bâtiment et de la production et de la transformation des métaux nés entre le 1<sup>er</sup> mars 1893 et le 28 février 1925 actuellement occupés à des travaux autres que ceux de leur spécialité, organisation et résultats. mars – juillet 1943
- 89 Circulaires du préfet aux maires, états statistiques, notes. mars – mai 1943
- 90 Décrets ministériels, circulaires du préfet aux maires, extraits du *Journal Officiel* et du *Recueil des Actes Administratifs*, formulaires vierges, notes. mars – juillet 1943

### Relève et main-d'œuvre volontaire pour l'Allemagne

- 53 W 91 Recrutement de main-d'œuvre pour l'Allemagne, organisation de la mobilisation dans la région de Lyon<sup>85</sup> : textes officiels, circulaires

<sup>84</sup> Dossiers remis par l'Inspection Générale de l'Economie Nationale (IGEN). Concerne notamment le travail obligatoire des femmes, des étrangers, des étudiants.

<sup>85</sup> Concerne la Relève et le S.T.O.

ministérielles et préfectorales, notes d'informations<sup>86</sup>, bulletin<sup>87</sup>, notes, correspondance. 1941-1943

53 W 92 Main-d'œuvre volontaire travaillant en Allemagne, diffusion de circulaires aux maires<sup>88</sup> : circulaires ministérielles et préfectorales, numéros du *Recueil des Actes Administratifs*, affiches, notes. 1942-1943

53 W 93 Travailleurs volontaires pour l'Allemagne. – Réclamation d'indemnités d'éloignement, réglementation : circulaire ministérielle. (17 juin 1946). Réquisition d'un travailleur volontaire pour l'Allemagne, instruction : circulaire du commissaire régional de la République, arrêté du préfet de Haute-Savoie, notes, correspondance. (1945-1946) 1945-1946

### **Aides financières et délégations de salaires**

53 W 94 Aides financières aux familles d'ouvriers partis en Allemagne, réglementation : circulaires ministérielles et préfectorales, numéros et extraits du *Journal Officiel* et du *Recueil des Actes Administratifs*, procès-verbaux de réunions des commissions et sous-commissions départementales de la Relève, presse, formulaires vierges, notes, correspondance. 1941-1943

53 W 95-96 Retards de transfert de la délégation de salaire des ouvriers français travaillant en Allemagne, instructions de requêtes. 1942-1943

95 Notes, correspondance<sup>89</sup>. 1942-1943

96 Notes. juillet 1942 – juin 1943

---

<sup>86</sup> *Note d'orientation hebdomadaire* du Centre d'information du travail français en Allemagne (Ministère de l'Information) n° 13, 14, 19, 27, 28, 32, 33, 34, 35, 39, 40 et 52, 1943.

<sup>87</sup> *Bulletin du centre d'information du travail français en Allemagne*, n° 9, août 1943.

<sup>88</sup> Concerne la propagande, les avances faites aux familles, les assurances sociales, les indemnités d'équipement.

<sup>89</sup> Classement par communes du Rhône.

# INDEMNITES ET ALLOCATIONS CONSECUTIVES A L'ETAT DE GUERRE

## Allocation supplémentaire

- 53 W 97 Application de la loi du 23 mai 1941 accordant une allocation supplémentaire aux travailleurs salariés, réglementation et réponses à des demandes de renseignements et d'allocations : circulaires ministérielles, arrêtés du préfet régional, rapports, presse, notes, correspondance. 1941-1942

## Aides aux salariés privés de travail

- 53 W 98 Prise en charge par l'État des indemnités de licenciement versées à leur personnel par les entreprises industrielles en application des lois du 27 décembre 1940, 3 juillet 1941 et 16 novembre 1942<sup>90</sup>, réglementation et instructions de requêtes : lois, décrets, ordonnances et circulaires ministérielles, numéros et extraits du *Journal Officiel*, convocations, procès-verbaux des séances de la Commission départementale d'examen, presse, bulletin<sup>91</sup>, notes, correspondance. 1941-1947
- 53 W 99 Aides aux travailleurs sans emploi par suite de la fermeture temporaire d'établissements industriels<sup>92</sup>, remboursement des indemnités aux employeurs : circulaires ministérielles, états des sommes dues aux entreprises, états nominatifs d'ouvriers, notes. 1941-1944
- 53 W 100 Remboursement d'indemnités payées aux ouvriers non occupés par suite des dispositions de la loi du 15 décembre 1941 : listes nominatives par entreprises, correspondance. 1942
- 53 W 101 Application de la loi du 27 janvier 1944 relative à la récupération et à l'indemnisation des heures perdues par suite d'interruptions collectives de travail provoquées par des alertes aériennes, réglementation : circulaire ministérielle, note. 1944

---

<sup>90</sup> Lois du 27 décembre 1940 et du 3 juillet 1941 relatives à la résiliation des contrats de travail pour suppression d'emploi ou réduction d'activité des entreprises ; loi du 16 novembre 1942 relative à la situation du personnel dont le licenciement est la conséquence directe des mesures de concentration industrielle.

<sup>91</sup> *Bulletin des services du Trésor*, n° 20R, août 1943.

<sup>92</sup> En application des lois du 15 décembre 1941 et du 11 décembre 1942.

## Indemnité pour les salariés travaillant dans des lieux exposés

- 53 W 102 Application de l'arrêté ministériel du 9 janvier 1942 relatif à l'attribution d'une indemnité exceptionnelle aux salariés travaillant dans les lieux exposés, réponses à des demandes de renseignements : numéro du *Journal Officiel* (14 janvier 1942), notes, correspondance. 1942-1944

### Lois des 8 janvier et 20 mai 1944<sup>93</sup>

- 53 W 103 Application de la loi du 8 janvier 1944 relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre, réglementation : états des arrêtés du préfet régional<sup>94</sup>, décisions interministérielles, bordereaux de propositions, arrêtés du préfet régional, notes. 1944

- 53 W 104-105 Application des lois du 8 janvier et du 20 mai 1944. 1944-1946

104 Réglementation, organisation et instructions de demandes<sup>95</sup> : états des arrêtés du préfet régional puis du commissaire régional de la République<sup>96</sup>, circulaires ministérielles, arrêtés ministériels et préfectoraux, numéros et extraits du *Journal Officiel*, textes de motions d'organisations professionnelles, rapports, statistiques, fiches de renseignements par entreprise, liste nominative des personnes ayant touché une indemnité, notes, correspondance. 1944-1946

105 Réglementation, instruction de requêtes et réponses à des demandes de renseignements : lois, ordonnances, circulaires et instructions ministérielles, arrêtés ministériels et préfectoraux, numéros et extraits du *Journal Officiel*, états des versements des indemnités<sup>97</sup>, presse, vœu de la commune de Thurins, notes, correspondance. 1944-1946

- 53 W 106-112 Application de la loi du 8 janvier 1944 relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre<sup>98</sup> : arrêtés du préfet régional puis du commissaire régional de la République, listes d'entreprises proposées pour indemnisation, bordereaux de propositions, notes, correspondance. 1944-1945

106 Ain, arrêtés n° 1 Ain à 18 Ain. 21 juillet 1944 – 27 janvier 1945

---

<sup>93</sup> Loi du 8 janvier 1944 relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre ; loi du 20 mai 1944 modifiant la loi du 8 janvier 1944.

<sup>94</sup> Classés par départements.

<sup>95</sup> Dossiers remis par l'Inspection Générale de l'Economie Nationale (IGEN).

<sup>96</sup> Indiquant pour chaque département les noms des entreprises et les périodes de chômage.

<sup>97</sup> Ces états se présentent sous la forme de cahiers et comportent le nom et l'adresse de l'entreprise indemnisée, la période de chômage, le montant de la somme versée, le numéro du bordereau de versement, etc.

<sup>98</sup> Les arrêtés sont classés par départements, puis par ordre chronologique.

- 107 Ardèche, arrêtés n° 1 A à 148 A. 8 juillet 1944 – 27 janvier 1945
- 108 Drôme, arrêtés n° 1 D à 48 D. 12 août 1944 – 31 octobre 1944
- 109 Haute-Savoie, arrêtés n° 1 HS à 68 HS. 3 juillet 1944 – 31 mai 1945
- 110 Isère, arrêtés n° 1 I à 116 I. 3 juillet 1944 – 2 septembre 1944
- 111 Isère, arrêtés n° 117 I à 206 I. 2 septembre 1944 – 24 avril 1945
- 112 Loire, arrêtés n° 1 L à 141 L. 5 avril 1944 – 25 mai 1945
- 113 Rhône, arrêtés n° 1 R à 115 R. 14 avril 1944 – 22 août 1944
- 114 Rhône, arrêtés n° 116 R à 239 R. 22 août 1944 – 22 juin 1945
- 115 Saône-et-Loire, arrêtés n° 1 SL à 6 SL, puis 15 SL. 22 août 1944 – 10 octobre 1944
- 116 Savoie, arrêtés n° 1 S à 31 S. 15 juin 1944 – 14 avril 1945

### **Prime d'avènement<sup>99</sup>**

53 W 117 Prime d'avènement et allocation exceptionnelle<sup>100</sup>, réglementation, instructions

de requêtes et réponses à des demandes de renseignements : décrets, ordonnance et instructions ministérielles, arrêtés préfectoraux, arrêtés du commissaire régional de la République, numéros et extraits du *Journal Officiel*, du *Journal Officiel du Commissariat de la République* et du *Recueil des Actes Administratifs*, presse, mémoire<sup>101</sup>, circulaire du Syndicat général des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics du Rhône, notes, correspondance. 1944-1947

### **Indemnités compensatrices pour de jeunes travailleurs**

53 W 118 Versement d'indemnités à de jeunes travailleurs du service d'encadrement du ministère de la production industrielle en vue de la réparation de préjudices subits sur leur lieu de travail<sup>102</sup>, instruction de requêtes : décisions ministérielles, rapports, notes, correspondance. 1945-1946

<sup>99</sup> En application des arrêtés du commissaire régional de Lyon des 3 et 8 septembre 1944.

<sup>100</sup> Allocation exceptionnelle ou "prime Boutemy", arrêté du préfet régional de Lyon en date du 28 août 1944.

<sup>101</sup> Mémoire ampliatif du pourvoi en Conseil d'Etat concernant les arrêtés d'août et de septembre 1944 (1947).

<sup>102</sup> Il s'agit de maladies contractées sur leur lieu de travail, ainsi que du vol ou de la perte de leurs effets personnels.



## **Remboursement des indemnités versées par l'état**

- 53 W 119 Conditions de remboursement des avances consenties par l'État aux employeurs en application des lois du 19 novembre 1941 et du 16 novembre 1942, réglementation : arrêtés ministériels, communiqués à la presse, presse, notes. août 1952

## **CHARTRE DU TRAVAIL**

### **Réglementation générale**

- 53 W 120-122 Application de la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions dite "Charte du Travail". 1941-1944
- 120 Réglementation : loi, décrets, circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, numéro *du Recueil des Actes Administratifs*, bulletin,<sup>103</sup> rapport<sup>104</sup>, formulaires d'enquête vierges, rapport d'arbitrage, notes, correspondance. 1941-1944
- 121 Réglementation, mise en place des comités sociaux et syndicats uniques et réponses à des demandes de renseignements : textes officiels, loi<sup>105</sup>, décrets, circulaires et arrêtés ministériels, liste des organismes créés en vertu de la loi du 4 octobre 1941, tableaux de proposition de membres pour les conseils d'administrations des syndicats uniques, liste des établissements de la XVIème circonscription ayant créé des comités sociaux à la date du 11 août 1942, notes, correspondance. 1941-1944
- 122 Constitution des comités sociaux, interdiction de création de nouveaux syndicats professionnels et réponses à des demandes de renseignements : circulaires ministérielles et préfectorales, arrêté ministériel, procès-verbal de la réunion de la commission sociale tripartite (24 avril 1942), statuts de comités sociaux provisoires<sup>106</sup>, presse<sup>107</sup>, brochure relative à la famille professionnelle des commerces divers, projet de charte corporative pour les agents de la production, étude<sup>108</sup>, notes, correspondance. 1941-1944

---

<sup>103</sup> *Bulletin officiel du ministre du travail*, n° 17, septembre 1943.

<sup>104</sup> Rapport du congrès départemental des groupes légionnaires d'entreprises, 13-14 février 1943.

<sup>105</sup> Loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions, texte commenté.

<sup>106</sup> Concerne les Etablissements René Wahl, la Maison Paul Jolivet, les Etablissements Berthon et fils, l'Atelier veuve Blache, la Section des matériaux de construction de l'OCRPI.

<sup>107</sup> *L'Informateur*, n° 4-5, octobre – novembre 1941.

<sup>108</sup> Etude présentée par le Comité fédéral zone libre de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs.

## Constitution des comités sociaux

- 53 W 123 Application de la Charte du Travail, mise en place des comités sociaux provisoires<sup>109</sup> : décrets, circulaires et arrêtés ministériels, extraits du *Journal Officiel*, listes des membres des sous-commissions régionales et locales créées dans la région de Lyon, fiches de renseignements nominatives, rapports, listes des établissements de plus de 100 personnes n'ayant pas de comité social<sup>110</sup>, cartes géographiques, listes de circonscriptions professionnelles, procès-verbaux des réunions de la commission sociale tripartite et de la commission d'étude tripartite des comités sociaux, notes, correspondance. 1942-1944
- 53 W 124 Constitution et désignation des membres des comités sociaux, réglementation et réponses à des demandes de renseignements : décrets, circulaires ministérielles, listes de membres, statuts<sup>111</sup> et projets de statuts<sup>112</sup>, comptes-rendus de réunions<sup>113</sup>, notes, correspondance. 1942-1944
- 53 W 125 Création et dissolution de la Commission départementale tripartite de l'Office des comités sociaux, réglementation : arrêtés du préfet du Rhône, notes, correspondance. 1943-1944

## Recensement et inventaire des biens des syndicats professionnels déjà existants

- 53 W 126-127 Syndicats professionnels, recensement. 1941
- 126 Liste de syndicats, fiches de recensement, statuts, bulletin, notes, correspondance. 1941
- 127 Fiches de recensement, statuts de syndicats, notes. 1941
- 53 W 128 Syndicats professionnels, recensement, instruction de requêtes et réponses à des demandes de renseignements : fiches de recensement<sup>114</sup>, statuts, listes de membres, résolutions et motions de syndicats, rapport<sup>115</sup>, presse<sup>116</sup>, bulletins<sup>117</sup>, notes, correspondance. 1941-1944

<sup>109</sup> Dossiers remis par l'Inspection Générale de l'Economie Nationale (IGEN).

<sup>110</sup> Classement par départements, décembre 1942.

<sup>111</sup> Statut du comité social local de la famille professionnelle du sous-sol branche B ; statut du comité social régional du sud-est de la famille professionnelle du sous-sol branche B ; statut du comité social de la photographie.

<sup>112</sup> Projet du comité social inter usines de la corporation des fabricants de quincaillerie du Rhône ; projet de statut de comité social d'établissement réalisé par la Légion Française des Combattants.

<sup>113</sup> Réunions constitutives du comité social local et du comité social régional de la famille professionnelle du sous-sol branche B (1<sup>er</sup> et 3 mars 1944) ; réunion du comité de coordination des ingénieurs, cadres administratifs et commerciaux et agent de maîtrise de la région lyonnaise (23 avril 1944).

<sup>114</sup> Il s'agit essentiellement du recensement des syndicats professionnels agricoles.

<sup>115</sup> *L'alimentation*, extrait du *Rapport général sur les propositions de prix des produits laitiers pour l'hiver 1943-1944*.

- 53 W 129 Syndicats professionnels, recensement et inventaire des biens : circulaires ministérielle et préfectorale, numéro du *Journal Officiel*, listes de syndicats, fiches de recensement, statuts, fiches d'inventaire, procès-verbaux de carence, état statistique, notes, correspondance. 1941-1944
- 53 W 130-131 Inventaire des biens des syndicats et organisations professionnelles du Rhône en exécution de l'article 73 de la loi du 4 octobre 1941. 1942
- 130 Etats des inventaires, inventaires, procès-verbaux de carence, notes. 1942
- 131 Etats des inventaires, inventaires. avril – août 1942

---

<sup>116</sup> *L'agriculteur du sud-est*, n° 18 et 19, juin 1941 ; *Almanach de l'Union du sud-est des syndicats agricoles*, 1941.

<sup>117</sup> *Bulletin mensuel de la Mutualité agricole du Rhône*, avril et juin 1941.

## Constitution des syndicats uniques

### Mise en place des syndicats uniques

- 53 W 132 Syndicats uniques, déclarations d'existence et réponses à des demandes de renseignements : circulaires ministérielles, listes de membres, statuts<sup>118</sup>, notes, correspondance. 1942-1943
- 53 W 133 Syndicats uniques, constitution<sup>119</sup> : statuts, procès-verbaux de réunions constitutives, listes des membres des conseils d'administration, listes des membres des bureaux, bulletin<sup>120</sup>, notes, correspondance. 1943-1944
- 53 W 134 Syndicats uniques, réglementation : décrets, circulaires ministérielles et préfectorales, extrait du *Recueil des Actes Administratifs*, tableau relatif aux taux maxima des cotisations pour les syndicats uniques, statuts<sup>121</sup>, compte-rendu de la réunion de l'Union régionale du sud-est des syndicats uniques des agents de maîtrise et employés de la famille professionnelle du sous-sol (27 janvier 1944), notes, correspondance. 1944
- 53 W 135 Constitutions de syndicats uniques, enregistrement : registre par familles professionnelles. 1944

### Conseils d'administration des syndicats uniques

- 53 W 136 Constitution des conseils d'administration des syndicats uniques, enquêtes réalisées par l'inspecteur divisionnaire du travail : fiches de renseignements nominatives, notes, correspondance. avril – août 1944
- 53 W 137-140 Syndicats uniques, nomination des membres des conseils d'administration<sup>122</sup> : tableaux de propositions, fiches de renseignements nominatives, rapports de l'inspecteur du travail, notes, correspondance. 1943-1944
- 137 De "Assurances" à "Eau, gaz, électricité".
- 138 De "Habillement et travail des étoffes" à "Industries chimiques".
- 139 "Production des métaux" et "Transformation des métaux".
- 140 De "Papier carton" à "Verre".

---

<sup>118</sup> Statut de l'association générale des cadres de la soierie ; statut du groupement d'entente professionnelle des fabricants de caisses et emballages en bois de Lyon et de la région lyonnaise.

<sup>119</sup> Il s'agit de dossiers relatifs à la constitution de syndicats uniques appartenant aux familles professionnelles suivantes : pelletteries et fourrures ; cuir ; hygiène ; banque et bourse ; assurances ; cafés, restaurants et hôtels ; habillement et travail des étoffes ; sous-sol.

<sup>120</sup> *Bulletin de la Charte du Travail*, n° 11 (mars 1944) et 12 (avril 1944).

<sup>121</sup> Statuts provisoires du syndicat unique des employeurs de la famille du sous-sol branche B de Lyon.

<sup>122</sup> Classement par familles professionnelles.

## Sous-commissions

- 53 W 141-142 Syndicats uniques, constitution des sous-commissions et désignation des membres. 1941-1944
- 141 Tableaux de propositions, listes de membres, fiches de renseignements nominatives, rapports, notes, correspondance<sup>123</sup>. 1941-1944
- 142 Listes de membres, fiches de renseignements nominatives, rapports, notes, correspondance<sup>124</sup>. 1942-1944

## Dissolution des organismes créés en application de la charte du travail

- 53 W 143 Dissolution des organismes créés en application de la Charte du Travail et mise sous séquestre des biens leur appartenant, notification : arrêtés préfectoraux, listes de syndicats uniques, tableaux récapitulatifs des mises sous séquestre, notes, correspondance. 1944-1945
- 53 W 144 Rétablissement de la liberté syndicale et mise sous séquestre des biens appartenant aux syndicats uniques, réglementation : ordonnances et circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, numéros du *Journal Officiel*, listes de syndicats, notes, correspondance. 1944-1946

## CONFLITS DU TRAVAIL

- 53 W 145-146 Conflits du travail. 1944-1956
- 145 Arrêtés préfectoraux, sentences arbitrales et surarbitrales, rapports, presse, convention collective, procès-verbaux, motion de la section hôtelière du syndicat général de Lyon, cahier de revendications de la Caisse d'Épargne, notes, correspondance. 1944-1946
- 146 Rapports, presse, notes, correspondance. 1944-1956

---

<sup>123</sup> Concerne les familles professionnelles suivantes : alimentation ; banque et bourse ; bâtiments et travaux publics ; cuirs et peaux ; eau, gaz, électricité ; établissements divers ; fabrication des tissus ; habillement et travail des étoffes ; hôtels, cafés, restaurants.

<sup>124</sup> Concerne les familles professionnelles suivantes : industries chimiques ; métiers d'art et fabrication d'articles divers ; papier carton ; pelletteries et fourrures ; production des métaux ; sous-sol ; transformation des métaux ; transports ; verre.

# **Annexe**

## **Principaux textes officiels relatifs à l'organisation du travail en France sous Vichy**

Décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités (*Journal Officiel* du 16 novembre 1939, pages 13143-13146).

Décret du 1<sup>er</sup> juin 1940 relatif au régime des salaires (*Journal Officiel* du 4 juin 1940, page 4202).

Loi du 27 août 1940 relative à la protection de la main-d'œuvre nationale (*Journal Officiel* du 29 août 1940, page 4827).

Loi du 27 décembre 1940 relative à la résiliation des contrats de travail pour suppression d'emploi ou réduction d'activité des entreprises (*Journal Officiel* du 31 décembre 1940, page 6350).

Loi n° 2303 du 23 mai 1941 portant attribution d'une allocation supplémentaire aux salariés (*Journal Officiel* du 12 juin 1941, pages 2434-2435).

Arrêté du 23 juin 1941 déléguant aux préfets régionaux le pouvoir de relever les salaires anormalement bas (*Journal Officiel* du 26 juin 1941, pages 2701-2702).

Décret n° 2814 du 4 août 1941 relatif à l'institution des comités de sécurité dans les établissements industriels et commerciaux visés à l'article 65 du livre II du code du travail (*Journal Officiel* du 10 août 1941, page 3348).

Loi n° 4260 du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions (*Journal Officiel* du 26 octobre 1941, pages 4650-4656).

Loi n° 5229 du 15 décembre 1941 relative à la fermeture de certains établissements industriels durant la période du 21 décembre 1941 au 4 janvier 1942 inclus (*Journal Officiel* des 15-16 décembre 1941, page 5401).

Loi n° 869 du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre (*Journal Officiel* du 13 septembre 1942, page 3122).

Loi n° 971 du 16 novembre 1942 relative à la situation du personnel dont le licenciement est la conséquence directe des mesures de concentration industrielle (*Journal Officiel* des 23-24 novembre 1942, page 3890).

Décret n° 2401 du 1<sup>er</sup> décembre 1942 portant modification du décret du 4 août 1941 relatif à l'institution de comités de sécurité dans les établissements industriels et commerciaux (*Journal Officiel* du 9 décembre 1942, page 4038).

Loi n° 1074 du 11 décembre 1942 relative à la fermeture de certains établissements industriels durant la période du 20 décembre 1942 au 3 janvier 1943 inclus (*Journal Officiel* du 12 décembre 1942, page 4058).

Loi n° 106 du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire (*Journal Officiel* du 17 février 1943, page 461).

Loi n° 133 du 24 février 1943 portant création du commissariat général au service obligatoire du travail (*Journal Officiel* du 25 février 1943, page 546).

Décret n° 916 du 27 mars 1943 portant institution d'un certificat de travail (*Journal Officiel* du 31 mars 1943, pages 918-919).

Loi n° 10 du 8 janvier 1944 relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre (*Journal Officiel* des 10-11 janvier 1944, pages 141-142).

Loi n° 259 du 20 mai 1944 modifiant la loi du 8 janvier 1944 relative à l'indemnisation des pertes de salaires résultant de circonstances consécutives à l'état de guerre (*Journal Officiel* du 26 mai 1944, pages 1374-1375).

Ordonnance du 27 juillet 1944 relative au rétablissement de la liberté syndicale (*Journal Officiel* du 30 août 1944, pages 776-777).

Ordonnance n° 45-875 du 1<sup>er</sup> mai 1945 relative à la réintégration, au réemploi et à la réadaptation des démobilisés, des prisonniers, déportés et assimilés (*Journal Officiel* du 2 mai 1945, pages 2491-2493).



# TABLEAU DES NOMS DE LIEUX

## Pays

Allemagne

## Départements

Ain  
Ardèche  
Drôme  
Haute-Savoie  
Isère

Loire  
Rhône  
Saône-et-Loire  
Savoie

## Communes

Givors  
Lyon  
Tarare

Thizy  
Thurins  
Villefranche

# TABLEAU METHODIQUE DES MOTS-MATIERES

## Guerre 39-45

Alerte aérienne  
Démobilisé  
Déporté  
Forces alliées  
Lieux exposés  
Prisonnier  
Prisonnier de guerre allemand

Prisonnier de guerre de l'Axe  
Propagande  
Rapatriement  
Relève  
Séquestre  
STO

## Administration

Centre d'information du travail français en Allemagne  
Centre d'orientation et de réemploi  
Commissariat à la lutte contre le chômage  
Commissariat général au STO  
Commission d'étude tripartite des comités sociaux  
Commission de remembrement du personnel des entreprises du bâtiment et des travaux publics  
Commission départementale de conciliation  
Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants  
Commission départementale de la Relève  
Commission départementale du travail  
Commission départementale tripartite de l'office des comités sociaux

Commission provisoire de la main-d'œuvre de la région Rhône-Alpes  
Commission provisoire départementale de la main-d'œuvre  
Commission sociale tripartite  
Inspection générale de l'économie nationale  
Office national d'immigration  
Office public de placement  
Office régional du travail  
Section régionale de formation professionnelle  
Service d'aide aux travailleurs sans emploi  
Service d'encadrement du ministère de la production industrielle  
Service des magasins  
Service des transports  
Service régional des transports et de la main-d'œuvre collective à Lyon

## Organismes professionnels

Association générale des cadres de la soierie  
Comité central de coordination de l'apprentissage dans l'équipement et les branches annexes de l'électricité  
Comité d'études économiques et agricoles  
Comité d'organisation du vêtement  
Comité de coordination des ingénieurs, cadres administratifs et commerciaux et agents de maîtrise de la région lyonnaise  
Comité fédéral zone libre de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs  
Comité social de la photographie  
Comité social inter usines de la corporation des fabricants de quincaillerie du Rhône  
Comité social local de la famille professionnelle du sous-sol branche B  
Comité social régional du sud-est de la famille professionnelle du sous-sol branche B  
Comités de sécurité  
Comités professionnels d'expertise  
Comités sociaux  
Famille professionnelle  
Fédération des coopératives d'agents de chemin de fer  
Fédération nationale des entreprises à commerces multiples  
Fédération nationale ouvrière de l'industrie textile  
Front social du travail  
Groupe ravitaillement régional  
Groupement d'entente professionnelle des fabricants de caisses et emballages en bois de Lyon et de la région lyonnaise

Groupes légionnaires d'entreprise  
Légion française des combattants  
Mouvement populaire des familles  
Organisations professionnelles  
Section des matériaux de construction de l'OCRPI  
Section hôtelière du syndicat général de Lyon  
Syndicat de la région lyonnaise des négociants en cuir et fournitures générales pour chaussures  
Syndicat des artisans lyonnais de l'entretien et du nettoyage  
Syndicat des courtiers en céréales et autres produits agricoles de Lyon et de la région  
Syndicat général des agents de la production  
Syndicat général des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics du département du Rhône  
Syndicat professionnel  
Syndicat professionnel agricole  
Syndicat unique  
Syndicat unique des employeurs de la famille du sous-sol branche B  
Union des syndicats des travailleurs chrétiens du Rhône  
Union du sud-est des syndicats agricoles  
Union nationale des syndicats maîtres coiffeurs zone non occupée  
Union régionale du sud-est des syndicats uniques des agents de maîtrise et employés de la famille professionnelle du sous-sol  
Union syndicale des patrons charcutiers de la région lyonnaise

## Travail

Accident du travail  
Apprentissage  
Atelier de famille  
Barèmes de salaires  
Certificat de travail

Charte du Travail  
Chômage  
Classification professionnelle  
Concentration industrielle  
Conflit du travail

Congés payés  
Délégation de salaire  
Déplacement des travailleurs sans emploi  
Durée hebdomadaire du travail  
Entreprise prioritaire  
Fermeture temporaire d'établissements industriels  
Fermeture temporaire de commerces  
Formation professionnelle  
Garde des établissements industriels  
Heures perdues  
Heures supplémentaires  
Horaires d'ouverture de commerces  
Horaires de travail  
Interruption collective de travail  
Liberté syndicale

Lutte contre le chômage  
Marché du travail  
Marchés publics  
Œuvres professionnelles  
Œuvres sociales  
Orientation de la main-d'œuvre  
Perte de salaire  
Placement de la main-d'œuvre  
Protection de la main-d'œuvre  
Reclassement  
Réduction d'activité  
Répartition de la main-d'œuvre industrielle  
Réquisition de main-d'œuvre  
Salaire (garanties de)

## Main-d'œuvre

Chômeur  
Etranger  
Etudiant  
Femme  
Immigration clandestine  
Indochinois  
Italien

Jeune travailleur  
Main-d'œuvre agricole  
Nord-africain  
Ouvriers à domicile  
Ouvriers de moins de 20 ans  
Travailleur libre  
Travailleur volontaire pour l'Allemagne

## Branches professionnelles

Administration  
Agences de vente d'huiles de graissage et de produits pétroliers  
Alimentation  
Assurances  
Automobile  
Banque et bourse  
Bâtiments et travaux publics  
Bijouterie  
Bois  
Boucherie  
Boulangerie  
Café, restaurant et hôtel

Caoutchouc  
Charcuterie  
Chaussures  
Chemiserie  
Chimie  
Commerce  
Confection  
Cuir  
Cuirs et peaux  
Eau, gaz et électricité  
Gaz  
Habillement et travail des étoffes  
Hôtel

Hygiène  
Livre  
Maroquinerie  
Métaux  
Métiers d'art  
Meubles  
Mines et carrières  
Papier carton  
Pelleteries et fourrures

Restaurant  
Soierie  
Sous-sol  
Teintures et apprêts  
Textiles  
Tissus  
Transports  
Verre  
Vêtement

### **Allocations et indemnités**

Aide aux travailleurs sans emploi  
Aides financières  
Allocation exceptionnelle  
Allocation supplémentaire aux travailleurs salariés  
Allocations familiales  
Assurances sociales  
Avance faite aux familles

Avantage en nature  
Fonds de chômage  
Indemnité d'éloignement  
Indemnité d'équipement  
Indemnité de licenciement  
Prime Boutemy  
Prime d'avènement

### **Sociétés et établissements industriels**

Africavion  
Berthon et fils (établissements)  
Blache (atelier)  
Caisse d'Épargne  
Grand Théâtre de Lyon

Jolivet Paul (maison)  
Ozanam (école)  
Société d'enseignement professionnel du Rhône  
Wahl René (établissements)

# INDEX

Les numéros renvoient à la cote des articles de 53 W.

L'abréviation *n* renvoie à une note de bas de page du corps de l'instrument de recherche.

## - A -

accident du travail  
58  
administration (personnel auxiliaire)  
33-34  
Africavion  
73  
agence de vente d'huiles de graissage et de  
produits pétroliers  
20*n*  
aide aux travailleurs sans emploi  
65-66, 99  
aides financières  
94  
*Ain*  
106  
alerte aérienne  
101  
alimentation  
141*n*  
alimentation ouvrière  
43*n*  
Allemagne  
83-84, 86, 91-92, 94-96  
allocation exceptionnelle  
117  
allocation supplémentaire aux travailleurs  
salariés  
42*n*, 97  
allocations familiales  
42  
apprentissage  
9*n*, 44  
*Ardèche*  
107

association générale des cadres de la  
soierie  
132*n*  
assurances  
137, 133*n*  
assurances sociales  
92*n*  
atelier de famille  
59*n*  
automobile (industrie)  
29*n*  
avance faite aux familles  
92*n*  
avantage en nature  
31

## - B -

banque et bourse  
38*n*, 133*n*, 141*n*  
barèmes de salaires  
29, 33  
bâtiments et travaux publics  
38*n*, 39*n*, 40, 50*n*, 78, 89-90, 141*n*  
Berthon et fils (établissements)  
122*n*  
bijouterie  
38*n*  
Blache (atelier)  
122*n*  
bois (industrie)  
20*n*  
boucherie  
38*n*  
boulangerie  
38*n*

- C -

- café, restaurant et hôtel  
133*n*, 141*n*
- Caisse d'Epargne  
145
- caoutchouc  
20*n*
- centre d'information du travail français en  
Allemagne  
91*n*
- centre d'orientation et de réemploi  
18
- certificat de travail  
84, 85
- charcuterie  
38*n*
- Charte du Travail  
120-123, 143
- chaussures  
38*n*
- chemiserie  
39*n*, 47*n*
- chimie  
20*n*, 38*n*, 138, 142*n*
- chômage  
7, 64, 104*n*, 105*n*
- chômeur  
63, 68
- classification professionnelle  
53-57
- comité central de coordination de  
l'apprentissage dans l'équipement et les  
branches annexes de l'électricité  
11
- comité d'études économiques et agricoles  
44*n*
- comité d'organisation du vêtement  
1*n*
- comité de coordination des ingénieurs,  
cadres administratifs et commerciaux et  
agents de maîtrise de la région lyonnaise  
124*n*
- comité fédéral zone libre de la fédération  
nationale des syndicats d'ingénieurs  
1*n*, 122*n*
- comité social de la photographie  
124*n*
- comité social inter usines de la corporation  
des fabricants de quincaillerie du Rhône  
124*n*
- comité social local de la famille  
professionnelle du sous-sol branche B  
124*n*
- comité social régional du sud-est de la  
famille professionnelle du sous-sol branche  
B  
124*n*
- comités de sécurité  
59-61
- comités professionnels d'expertise  
35
- comités sociaux  
10*n*, 121-124
- commerce  
20*n*, 122
- commissariat à la lutte contre le chômage  
16
- commissariat général au STO  
85
- commission d'étude tripartite des comités  
sociaux  
123
- commission de remembrement du  
personnel des entreprises du bâtiment et  
des travaux publics  
78
- commission départementale de conciliation  
63
- commission départementale de  
constatation des salaires normaux et  
courants  
38-41
- commission départementale de la Relève  
94
- commission départementale du travail  
9
- commission départementale tripartite de  
l'office des comités sociaux  
125
- commission provisoire de la main-d'œuvre  
de la région Rhône-Alpes  
81
- commission provisoire départementale de  
la main-d'œuvre  
72
- commission sociale tripartite  
123

concentration industrielle  
98n  
confection  
39n  
conflit du travail  
145-146  
congrés payés  
26-27, 31  
cuir  
voir cuirs et peaux  
cuirs et peaux  
20n, 38n, 133n, 141n

**- D -**

délégation de salaire  
95-96  
demandeur d'emploi  
voir chômeur  
démobilisé  
62n, 80  
déplacement des travailleurs sans emploi  
69  
déporté  
1n, 80  
*Drôme*  
108  
durée hebdomadaire du travail  
20-21

**- E -**

eau, gaz et électricité  
137, 141n  
entreprise prioritaire  
79  
étranger  
- main-d'œuvre  
70, 79  
- travail obligatoire  
86n  
étudiant (travail obligatoire)  
86n

**- F -**

famille professionnelle  
133n, 135, 137-140n, 141n, 142n

fédération des coopératives d'agents de  
chemin de fer  
25n  
fédération nationale des entreprises à  
commerces multiples  
30n  
fédération nationale ouvrière de l'industrie  
textile  
43n  
femme  
- travail  
5, 43n  
-travail obligatoire  
86n  
fermeture temporaire  
- d'établissements industriels  
26, 99  
- de commerces  
7, 24-27  
fonds de chômage  
17, 64, 67  
forces alliées  
79  
formation professionnelle  
44  
front social du travail  
43n

**- G -**

garde des établissements industriels  
37  
gaz  
voir eau, gaz et électricité  
*Givors*  
15n  
Grand théâtre de Lyon  
36  
groupe ravitaillement régional  
18  
groupement d'entente professionnelle des  
fabricants de caisses et emballages en bois  
de Lyon et de la région lyonnaise  
132n  
groupes légionnaires d'entreprises  
120n



**- H -**

habillement et travail des étoffes  
133n, 138, 141n  
*Haute-Savoie*  
93, 109  
heures perdues  
101  
heures supplémentaires  
10  
horaires d'ouverture de commerces  
23-24  
horaires de travail  
22  
hôtel  
voir café, restaurant et hôtel  
hygiène  
133n

**- I -**

immigration clandestine  
75  
indemnité  
- d'éloignement  
93  
- d'équipement  
92n  
- de licenciement  
98  
indochinois  
71, 74  
Inspection générale de l'économie  
nationale (IGEN)  
33-34n, 42n, 81n, 86n, 104n, 123n  
interruption collective de travail  
101  
*Isère*  
110-111  
italien  
75

**- J -**

jardin ouvrier  
10n  
jeune travailleur  
118  
Jolivet Paul (maison)  
12n

**- L -**

Légion française des combattants  
124n  
liberté syndicale  
144  
lieux exposés  
102  
livre (industrie)  
20n, 38n, 44  
*Loire*  
62n, 112  
lutte contre le chômage  
65  
Lyon  
8n, 19, 79n

**- M -**

main-d'œuvre agricole  
62n, 86  
marché du travail  
62-63  
marchés publics  
40, 78  
maroquinerie  
38n  
métaux  
20n, 33n, 38n, 89-90, 139, 142n  
métiers d'art  
142n  
meubles  
38n  
mines et carrières  
39n  
mouvement populaire des familles  
8

**- N -**

nord-africain  
71-73

**- O -**

œuvres professionnelles  
10n  
œuvres sociales  
10n

office national d'immigration  
75  
office public de placement  
17  
office régional du travail  
15, 62  
organisations professionnelles  
130-131  
orientation de la main-d'œuvre  
9n, 62, 85  
ouvrier  
- à domicile  
35  
- de moins de 20 ans  
47n  
Ozanam (école) 32

**- P -**

papier carton  
30n, 140, 142n  
pelleteries et fourrures  
133n, 142n  
perte de salaire  
103-112  
placement de la main-d'œuvre  
74, 82  
prime Boutemy  
117n  
prime d'avènement  
117  
prisonnier  
1n, 10n, 80  
prisonnier de guerre allemand  
76-77  
prisonnier de guerre de l'Axe  
1n  
propagande  
92n  
protection de la main-d'œuvre  
62

**- R -**

rapatriement  
62n, 71-72, 76  
reclassement  
9n, 34, 64  
réduction d'activité  
98n

Relève  
91n  
répartition de la main-d'œuvre industrielle  
86  
réquisition de main-d'œuvre  
79  
restaurant  
10n  
voir café, restaurant et hôtel  
*Rhône*  
1n, 40-41, 43n, 62n, 64, 79, 95n,  
113-114, 130-131

**- S -**

salaire (garantie de)  
80  
*Saône-et-Loire*  
115  
*Savoie*  
116  
section des matériaux de construction de  
l'OCRPI  
122n  
section hôtelière du syndicat général de  
Lyon  
145  
section régionale de formation  
professionnelle  
18  
séquestre  
143-144  
service d'aide aux travailleurs sans emploi  
64  
service d'encadrement du ministère de la  
production industrielle  
118  
service des magasins  
18  
service des transports  
18  
service régional des transports et de la  
main-d'œuvre collective à Lyon  
18  
société d'enseignement professionnel du  
*Rhône*  
8  
soierie  
38n

sous-sol (industrie)  
124n, 133n, 142n  
STO  
91n  
syndicat de la région lyonnaise des  
négociants en cuir et fournitures générales  
pour chaussures  
8n  
syndicat des artisans lyonnais de  
l'entretien et du nettoyage  
7  
syndicat des courtiers en céréales et autres  
produits agricoles de Lyon et de la région  
8n  
syndicat général des agents de la  
production  
1n  
syndicat général des entrepreneurs du  
bâtiment et des travaux publics du  
département du Rhône  
1n, 117  
syndicat professionnel  
122, 126-131  
syndicat professionnel agricole  
128n  
syndicat unique  
121, 132-142, 144  
syndicat unique des employeurs de la  
famille du sous-sol branche B  
134n

**- T -**

*Tarare*  
15n  
teintures et apprêts  
38n  
textile  
20n  
*Thizy*  
15n  
*Thurins*  
105  
tissus  
141n  
transports  
142n  
travailleur à domicile  
59n

travailleur libre  
77  
travailleur volontaire pour l'Allemagne  
93

**- U -**

union des syndicats des travailleurs  
chrétiens du Rhône  
44  
union du sud-est des syndicats agricoles  
128n  
union nationale des syndicats maîtres  
coiffeurs zone non occupée  
1n  
union régionale du sud-est des syndicats  
uniques des agents de maîtrise et employés  
de la famille professionnelle du sous-sol  
134  
union syndicale des patrons charcutiers de  
la région lyonnaise  
1n

**- V -**

verre  
140, 142n  
vêtement  
20n, 38n  
*Villefranche*  
15n

**- W -**

Wahl René (établissements)  
122n

# TABLE DES MATIERES

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
Historique et attributions.....	2
Classement .....	7
<b>Bibliographie.....</b>	<b>8</b>
<b>Sources complémentaires .....</b>	<b>9</b>
<b>Répertoire .....</b>	<b>13</b>
Sommaire .....	14
Législation et organisation du travail.....	16
Durée du travail et repos hebdomadaire.....	19
Salaires .....	20
Accidents et sécurité du travail .....	24
Gestion de la main-d'œuvre.....	24
Indemnités et allocations consécutives à l'état de guerre .....	30
Charte du travail.....	33
Conflits du travail.....	37
<b>Annexe .....</b>	<b>38</b>
Tableau des noms de lieu .....	41
Tableau méthodique des mots-matières .....	42
Index.....	46

